

Première séance, mardi 19 novembre 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture de la session		
		Communications		
		Validation des mandats de députés d'Esther Christine Schwaller-Merkle en remplacement de Thomas Rauber et de Markus Julmy en remplacement de Markus Bapst		
		Assermentation d'Esther Christine Schwaller-Merkle et de Markus Julmy		
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Année 2020	Entrée en matière générale	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Direction des finances (2020)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (2020)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Ursula Krattinger-Jutzet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Direction de la santé et des affaires sociales (2020)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Dominique Butty <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2020)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Pouvoir judiciaire (2020)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Direction de sécurité et de la justice (2020)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				<i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Direction de l'économie et de l'emploi (2020)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Claude Chassot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2019-GC-111	Rapport d'activité	Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO) (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Solange Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: MM. et M^{mes} Murielle Besson Gumy, Marc-Antoine Gamba, Johanna Gapany, Fritz Glauser, Jean-Daniel Schumacher et Jean-Daniel Wicht.

M. Jean-François Steiert, conseiller d'Etat, est excusé.

Ouverture de la session

Le Président. J'ai le plaisir d'ouvrir cette septième session de l'année 2019.

Communications

Le Président. Tout d'abord, je commencerai par souhaiter un bon anniversaire à notre collègue Bertrand Morel.

Je tiens également à féliciter M^{mes} les Députées Marie-France Roth Pasquier et Johanna Gapany pour leur élection aux Chambres fédérales. Mesdames, je suis sûr que vous aurez à cœur de représenter et de défendre le canton de Fribourg à Berne. Bravo!

Je tiens aussi à saluer l'excellent travail qui a été fait par notre responsable de informatique, M. Christophe Dupasquier, lors de la récente migration informatique vers Office 365. Je le remercie. Tout s'est très bien passé, également grâce à la collaboration de tous les députés. Merci à vous!

Je vous rappelle que l'Association fribourgeoise de l'industrie des graviers et du béton a invité les députés pour un apéritif à l'issue de la séance du jeudi 21 novembre à midi.

Liens d'intérêts: le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés (article 13 de la loi sur l'information): les activités professionnelles, les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil tant des personnes morales de droit privé que de droit public, les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale, les fonctions politiques exercées, les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Validation des mandats de députés d'Esther Christine Schwaller-Merkle en remplacement de Thomas Rauber et de Markus Julmy en remplacement de Markus Bapst

> La validation de ces mandats est accepté tacitement.

Assermentation d'Esther Christine Schwaller-Merkle et de Markus Julmy

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Sehr geehrte Damen und Herren, Sie sind für Ihr neues Amt vereidigt worden. Im Namen des Grossen Rates des Kantons Freiburg beglückwünsche ich Sie zu Ihrer Wahl und wünsche Ihnen viel Befriedigung in der Ausübung Ihres neuen Amtes (*Applaus*).

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127 Année 2020

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (<i>PDC/CVP, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	08.10.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3105</i>)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3175</i>)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Entrée en matière générale

Le Président. Pour permettre une appréciation globale en présence du Conseil d'Etat, je rappelle que tout amendement portant sur le budget doit être annoncé lors du débat d'entrée en matière.

Dietrich Laurent (*PDC/CVP, FV*). La Commission des finances et de gestion (CFG) s'est réunie à huit reprises pour examiner le budget 2019 qui vous est présenté.

Préalablement à l'examen en plénum de la CFG, toutes les Directions ont été visitées par deux rapporteurs de notre Commission pour un examen plus détaillé, comme cela se fait d'habitude. La CFG adresse ses remerciements aux membres du Conseil d'Etat et à leurs collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions et plus particulièrement à M. le Commissaire, au secrétaire général et au trésorier de la Direction des finances. Les rapporteurs de chaque Direction vous feront un rapport spécifique au fil de la session lors de l'examen de détail du budget. Pour ma part, je me contenterai de considérations générales sur l'ensemble des budgets de fonctionnement et des investissements et rapporterai les avis et recommandations exprimés au sein de notre Commission.

Le Conseil d'Etat présente un budget équilibré avec 363 710 frs d'excédent de revenus au compte de résultats du budget 2020, avec un total de revenus de 3 720 602 070 frs soit plus 163,4 millions ou 3,8% par rapport au budget 2019, pour un total des charges de 3 720 238 360 frs. L'équilibre du compte de résultats respecte ainsi l'article 83 de la Constitution cantonale. Le compte de résultats présente des revenus d'impôts qui se montent désormais à 1,4 milliard de francs, en hausse de 39,6 millions (+ 2,8%), dont 33,5 millions dus à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. A noter une légère hausse de 1 million de francs du produit de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, une augmentation de la part à l'impôt fédéral direct (IFD) de 12,6 millions de francs et une forte baisse de 10 millions du revenu de l'impôt sur le capital des personnes morales. Cette dernière résulte de la réforme fiscale qui veut qu'une entreprise ayant un impôt sur le bénéfice qui excède l'impôt sur le capital ne paie pas l'impôt sur le capital.

Le budget 2020 est donc marqué par la mise en œuvre totale et complète de la réforme fiscale pour un coût de 30,9 millions, qui comprend les compensations aux communes pour 19,2 millions, l'augmentation des subventions LAMal, des allocations familiales et le soutien à la formation professionnelle. Les promesses ont donc été tenues telles qu'annoncées lors de la votation populaire.

Les revenus de la péréquation financière augmentent eux de 6,5 millions de francs (+ 1,7%), à 390,6 millions. Cependant, l'érosion de la péréquation va se poursuivre en parallèle à l'augmentation de nos recettes fiscales - ce qui est une bonne nouvelle en soi -, mais avec un décalage de quatre ans. Depuis 2011, le canton de Fribourg a perdu 97,3 millions, soit près de 20%. Enfin, il faut noter l'augmentation des subventions fédérales de 6,5 millions à 272,2 millions et une augmentation de 11 millions des autres recettes fiscales, plus volatiles. Sur le total des revenus de l'Etat, la part de l'impôt est de 37,7%.

Du côté des dépenses, les éléments principaux sont les suivants: Les EPT augmentent de 148,34, dont 111,56 pour l'enseignement, dus principalement à la cantonalisation des services d'intégration (80 EPT environ), augmentation partiellement compensée par des baisses de subventions. Il y a également plus 14,8 EPT à l'administration générale et 12,25 EPT pour le master en médecine. Les charges du personnel passent donc à 1,335 milliard (+ 33,8 millions ou 2,6%) en raison des nouveaux postes mais aussi de l'octroi de paliers. Quant à l'indexation, 7,5 millions de francs sont en réserve pour couvrir une éventuelle indexation si l'indice des prix de novembre est supérieur à 109,6 points, ce qui n'est pas le cas actuellement. Dans les autres charges, il faut noter une hausse de 57,2 millions due, outre à la compensation PF17 aux communes déjà mentionnée, une augmentation de 9,7 millions pour l'achat de prestations au HFR, de 11,1 millions pour l'aide aux primes de l'assurance-maladie, de 5,5 millions pour les maisons d'éducation et institutions spécialisées, de 4,8 millions pour l'aide sociale des demandeurs d'asile. Ces deux derniers postes sont partiellement compensés par des revenus.

Les charges de consommation, qui incluent les sites concernés par la politique foncière active, la digitalisation et les fournitures scolaires, ont augmenté de 27,4 millions, à 396,7 millions. L'enveloppe informatique passe dans le budget 2020 à 51,3 millions contre 19,9 millions en 2017, ce qui représente une augmentation de 31,4 millions en quatre ans. Cette progression suit la ligne stratégique de la digitalisation. Les projets principaux sont le référentiel cantonal, le projet HAE, e-justice, SAP et la cyber-santé.

Le compte des investissements présente des dépenses de 187 878 780 frs pour des recettes de 35 697 000 frs. Concernant les investissements nets, une diminution de 16,5 millions est à constater au budget 2020, mais l'augmentation par rapport à la moyenne de la période 2014-2018 est de 33,8 millions, soit + 28,5%. Les principaux investissements bénéficient aux routes cantonales (25 millions), à un achat de titres pour la recapitalisation de BFF SA (21,5 millions), aux subventions dans le domaine de l'énergie (18 millions) et à celles pour les améliorations foncières (17 millions), au Service des bâtiments (16,7 millions), à l'Université (10 millions) au collège Sainte-Croix et au GYB (11 millions). Le degré d'autofinancement de l'Etat reste modeste à 59,6% et une insuffisance de financement de 61,5 millions est à constater, ce qui implique une croissance de l'endettement. A noter toujours un retard de certains projets dû aux procédures démocratiques et juridiques.

La Commission des finances et de gestion a accepté l'entrée en matière sur le budget 2020 par 11 voix contre 0 et 2 abstentions. Elle a cependant longuement discuté de la constante augmentation des EPT dans l'enseignement hors projet de cantonalisation, alors qu'une stabilisation avait été annoncée en parallèle à celle observée pour la croissance démographique. Le plan financier montre d'ailleurs une augmentation toujours soutenue de ces postes. Globalement, un effort a été fait puisque les nouveaux postes sont passés de 64 à 35 EPT au budget 2020. Mais la croissance des postes subsiste, ce qui porte le doute sur la ligne suivie par l'Etat. La discussion a aussi porté sur la digitalisation et l'important effort prévu en 2020 en priant la Direction en charge de faire preuve d'une grande vigilance concernant les mandats externes tout en reconnaissant les bienfaits du développement des différents outils informatiques.

Quant à l'impôt sur les personnes physiques, il est en progression de 3,9% alors que les demandes relatives à une baisse fiscale se multiplient. L'Etat aurait tout à fait la possibilité d'assumer une baisse dans certains domaines. Un grand nombre de motions ont été déposées et seront traitées prochainement.

Enfin, la Commission a été étonnée de constater que les investissements baissent. Il a été répondu que ces retards sont dus à des procédures de recours et d'oppositions. Concernant le SEJ, la Commission des finances et de gestion a constaté 2,8 EPT acquis plus 1 EPT au budget 2020, ce qui s'approcherait des 4 EPT demandés. Il est à noter qu'une réorganisation interne est en cours.

Godel Georges, Directeur des finances. Au nom du Conseil d'Etat, j'ai le plaisir de vous présenter le budget 2020 ainsi que le plan financier actualisé, un budget 2020 qui démontre clairement que nous assumons la réforme fiscale. Le plan financier pour sa part, s'il exige de rester prudent, nous permet de continuer à investir de manière conséquente pour l'avenir de notre canton.

De manière générale, l'équilibre budgétaire a été rendu possible grâce à une bonne maîtrise des dépenses et à une évolution favorable de certains revenus de l'Etat en lien notamment avec la fiscalité. On constate ainsi une augmentation importante des rentrées fiscales, soit une hausse de près de 40 millions de francs par rapport au budget de l'an dernier. On peut se réjouir de cette évolution tout à fait conforme à ce que nous avons annoncé lors de la campagne, à savoir qu'il y aura autant de rentrées fiscales avant qu'après la mise en œuvre du projet de réforme. En ce qui concerne l'augmentation de plus de 11 millions de francs au chapitre de la part à l'impôt fédéral direct, cette hausse provient essentiellement de l'augmentation de

la quote part de 17% à 21,2%, découlant de l'acceptation du projet RFFA. Les effets de cette hausse sont intégrés de façon partielle pour l'année 2020 car il est tenu compte d'un certain décalage temporel. Au final, le taux de progression des charges et des revenus atteint 3,8%.

Au niveau des charges, cette évolution s'explique par l'octroi d'une contribution en faveur des communes et des paroisses ainsi que l'introduction de mesures sociales en faveur de la population dans le cadre de cette réforme fiscale, telles que l'augmentation des subventions LAMal, l'augmentation des allocations familiales et donc de la cotisation Etat employeur ainsi que des mesures liées à la taxe sociale, telles que l'augmentation de la participation au financement de l'accueil extrafamilial ou encore du soutien à la formation professionnelle. Sans ces effets spécifiques, le taux de croissance des charges 2020 se situerait à 2,8%. Dans ce chapitre, on peut également relever que les charges de transfert augmentent de 3,4% par rapport aux 3,8% des charges totales. L'augmentation de ces charges s'expliquent pour les deux tiers par la croissance des subventions dans le domaine de la santé et de la prévoyance sociale, notamment les prestations de l'Etat en faveur du HFR, les subventions cantonales pour l'assurance maladie, les subventions cantonales en faveur des institutions spécialisées, l'aide à domicile ou encore l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Au chapitre du personnel, la charge augmente globalement de 33,8 millions, soit 2,6% entre le budget 2019 et 2020, soit une progression inférieure à celle des charges globales. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation des nouveaux postes, leur valorisation prévue ainsi que l'effet de la cantonalisation des services d'intégration en lien avec le concept de pédagogie spécialisée. Cette cantonalisation signifie une intégration de 79,86 EPT dans les effectifs de l'Etat. Si on enlève l'intégration de la pédagogie spécialisée, l'augmentation concernant le personnel se situerait à 1,7%. Pour rappel, la cantonalisation des services d'intégration découle de la mise en œuvre du concept de pédagogie spécialisée. Les effectifs de ces services sont dorénavant compris dans la masse salariale de l'Etat. Les subventions cantonales ont donc été réduites en conséquence pour tendre vers une opération neutre financièrement.

Avant d'en venir aux investissements, j'aimerais encore souligner que nous poursuivons des efforts dans le domaine de la digitalisation de l'administration cantonale. Pour mettre en œuvre ce projet phare du programme gouvernemental, nous avons porté le montant de l'enveloppe informatique à 51,3 millions de francs pour l'exercice 2020, soit une augmentation de 17,4% par rapport à 2019. Il s'agira ainsi de créer le référentiel cantonal indispensable, de poursuivre le développement du programme HAE et de l'e-justice, ou encore de mettre en place le nouvel SAP ainsi que la cyber-santé.

Concernant les investissements, le Conseil d'Etat maintient un programme soutenu avec un degré d'autofinancement plutôt modeste et très proche de celui de l'année dernière. Si le volume est quelque peu en retrait par rapport à 2019, le volume d'investissements prévu pour 2020 demeure sensiblement supérieur aux réalisations des années antérieures, dont la moyenne s'élevait à 159 millions brut contre 187,9 millions en 2020.

Venons-en maintenant au plan financier. Tout d'abord, comme vous l'avez sans doute constaté, l'excédent de charges prévu progresse rapidement depuis 2021 pour atteindre 192 millions de francs en 2023. En termes relatifs, les évolutions des charges et des revenus affichent des taux de progression assez différents: 2,6% pour les charges contre 1,4% en moyenne annuelle pour les revenus. Les charges de personnel progressent, d'une part, en raison des EPT additionnels dont les trois quarts sont prévus pour l'enseignement, d'autre part en raison de l'assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. Outre le financement des mesures transitoires qui se fera par un prélèvement au bilan de l'Etat, une augmentation du taux de cotisation de l'employeur de 1% et ainsi que la revalorisation salariale de 0,25% sont en effet prévus pour accompagner la révision du plan de financement de la Caisse et mener à bien ce dossier important, un dossier sur lequel vous aurez évidemment l'occasion de vous exprimer prochainement puisque le Conseil d'Etat vient de vous transmettre le projet de loi et de message.

Concernant les revenus des impôts dans le cadre du plan financier, nous nous sommes certainement montrés prudents quant à l'estimation. En effet, il s'agit de prendre en compte l'évolution conjoncturelle qui influencera fortement les données budgétaires à l'avenir. Le contexte actuel ne nous permet pas des anticipations démesurément optimistes, notamment si l'on pense aux incertitudes liées à l'Union européenne ou aux conflits commerciaux entre certaines grandes puissances mondiales. Les prévisions les plus récentes de la Confédération et de la BNS tendent à confirmer un certain ralentissement de l'activité économique domestique à court et moyen termes. Par ailleurs, nous avons également tenu compte de la motion Bapst/Rauber pour les années 2022 et 2023 concernant l'imposition de la fortune acceptée par le Grand Conseil, signifiant une légère diminution des revenus fiscaux. Ce constat n'empêche toutefois pas le Conseil d'Etat de poursuivre le développement des prestations, en particulier dans le domaine du social, de la santé, avec notamment les EMS et institutions spécialisées. Grâce aux provisions et au fonds, nous sommes également en mesure de planifier et de réaliser des investissements importants pour l'avenir du canton. Ainsi, un montant global de 400 millions pris sur ces réserves nous permettra d'assumer pleinement nos ambitions. Les principaux prélèvements concernent tout d'abord la provision à hauteur de 75 millions qui servira à faire face aux fluctuations des versements de la BNS, le fonds d'infrastructures qui nous permettra de financer des investissements conséquents sans pénaliser le compte de fonctionnement pour un montant global de 70,4 millions de francs, notamment

pour le bâtiment de *Smart Living Lab*, les piscines, l'Université avec la tour Henri et le bâtiment de chimie ou encore la contribution au fonds d'infrastructures ferroviaires, transports publics.

Concernant le fonds de l'énergie, l'Etat va investir plus de 86 millions de francs sur la durée du plan financier. Ce montant permettra notamment de poursuivre la stratégie d'amélioration de l'enveloppe des bâtiments et de soutenir de manière affirmée le développement des énergies renouvelables. Le fonds de l'énergie sera mis fortement à contribution, puisqu'il passera de 49,3 millions en 2018 à 13 millions à fin 2023. En mettant l'accent sur la stratégie énergétique, le Conseil d'Etat démontre sa volonté d'investir massivement dans ce domaine et s'engage pour des solutions pragmatiques et durables.

Parmi les autres fonds et provisions prévus au plan financier, j'aimerais encore mentionner la provision concernant la mise en œuvre du projet fiscal, constituée durant les périodes ou les années précédentes. Elle nous permet aujourd'hui d'assumer les effets de la réforme en soutenant en particulier les communes sans charger le compte de fonctionnement.

Pour terminer, j'aimerais encore relever que les investissements prévus dans le plan financier s'élèvent au total à 917 millions de francs. Ils concernent principalement les domaines de la formation, de l'économie publique, de l'administration générale, du trafic et de la protection de l'environnement et de l'aménagement. Des montants conséquents sont prévus pour les bâtiments tels que l'Agroscope, l'Hôtel cantonal, le Centre de stockage interinstitutionnel cantonal, les collèges ou encore la BCU.

Au final, le Conseil d'Etat devra faire en sorte de relever le défi de l'équilibre budgétaire tout en garantissant des prestations en faveur de la population. Ce dont nous pouvons d'ores et déjà être satisfaits est que la planification financière démontre que nous sommes en mesure d'assumer les effets de la réforme fiscale pleinement mise en œuvre et d'offrir par la même occasion des prestations sociales améliorées à notre population.

Au vu de ces considérations, le Conseil d'Etat vous invite à entrer en matière sur le projet de budget 2020 et à prendre acte de la planification financière 2021 à 2023.

En guise de conclusion, j'aimerais encore ajouter au nom du Conseil d'Etat un élément important. Au début de cette législature, nous avons annoncé deux projets majeurs: la réforme fiscale et la révision du plan de financement de la Caisse de compensation du personnel de l'Etat de Fribourg. Concernant la réforme fiscale, les engagements sont respectés. Pour le chapitre de la révision de la Caisse de pension, dont le dossier est transmis au Grand Conseil, le Conseil d'Etat compte bien évidemment sur vous pour réussir ce projet et je suis convaincu, après toutes les discussions et réflexions qui ont eu lieu entre les partenaires sociaux, que les uns et les autres sauront soulever les enjeux et la nécessité de cette révision et évidemment la réussir pour le personnel et les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat.

Avec ces deux projets indispensables pour nos entreprises et le personnel de l'Etat, il est désormais grand temps, selon le Conseil d'Etat, de faire un geste pour l'ensemble de la population. J'ai donc le plaisir de vous annoncer qu'il a décidé hier de procéder à une baisse fiscale pour l'ensemble de la population dès 2021, de l'ordre de 31 millions de francs. Nous répondons ainsi à plusieurs motions sur lesquelles vous aurez l'occasion de vous exprimer lors de la prochaine session.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Le budget 2020 de l'Etat passe sous les jugs de la réforme fiscale et s'en sort relativement bien au vu des chiffres qui nous sont présentés. On sait que le Conseil d'Etat a les moyens à disposition pour donner l'orientation qu'il faut aux chiffres et montants du budget pour qu'il passe le mieux possible la rampe du Grand Conseil, exercice réussi pour la mouture 2020. Par contre, ce sera au printemps 2021, à la publication des premiers comptes enrobés par la réforme fiscale, que sonnera l'heure de vérité. On va donc semble-t-il se revoir, Monsieur le Conseiller d'Etat. Vous vous y attendiez puisqu'avec prudence le plan financier de législature a été remanié et étendu jusqu'en 2023, démarche politique responsable et absolument nécessaire si l'on veut maintenir le cap de finances maîtrisées. Les écrous ont été resserrés avec un redressement des projections initiales qui étaient cinq fois plus conséquentes que celles des revenus, de quoi faire fondre comme neige au soleil la fortune cantonale. Le budget 2020 a semble-t-il réussi à concilier cette fameuse réforme fiscale et les besoins d'une population fribourgeoise qui continue à prendre l'ascenseur vers le haut.

Notre groupe a pris connaissance avec satisfaction des nouvelles ressources provenant de la taxe sociale des entreprises. On a donc un budget 2020 équilibré, qui tient la route, où la cadence des charges et des revenus semble égale. Avec 152,2 millions aux investissements nets et 61,5 millions d'insuffisance de financement, l'année prochaine voit un degré d'autofinancement relativement modeste, à 59,6%, en descente récurrente depuis la mouture du budget 2015, mais pas encore de quoi semer la panique étant donné la bonne santé financière de notre canton.

En restant dans le domaine des investissements, plusieurs députés de notre groupe souhaitent vivement que l'Etat se donne les moyens de mettre en œuvre des projets qui ont été reportés à maintes reprises faute de personnel qualifié. Nous pensons ici à la DAEC. Cette remarque englobe aussi la politique des salaires de la fonction publique qui est beaucoup moins attractive que celle que le secteur privé peut pratiquer pour des postes identiques. Nous pensons ici notamment à des fonctions cadres. Pour continuer dans les investissements, notre groupe forme le vœu que le domaine de l'énergie soit pris avec considération pour le bien des générations futures. Dans cet ordre d'idées nous saluons les efforts de l'Etat et plus spécialement de la DEE

pour ce qui concerne les montants conséquents relatifs aux subventions attribuées aux communes et aux tiers, environ 18 millions. Les investissements d'aujourd'hui se doivent d'être visionnaires, décidés avec une compétence certaine, loin des lobbys lorgnant sur la fortune de l'Etat, en accord avec le futur mode de vie de la population fribourgeoise. Répondre au courant c'est bien, anticiper l'avenir c'est être responsable.

Du côté des revenus propres et des ressources, les chiffres sont au beau fixe pour la plupart. Je ne vais donc pas donner de détails, d'autres collègues le feront certainement.

Pour ce qui est de la fiscalité cantonale, domaine sensible car lié au porte-monnaie des contribuables, seuls les impôts sur le bénéfice et le capital sont annoncés quelque peu en perte de vitesse mais légère, ce qui n'empêche pas au final de prévoir environ 40 millions de plus l'année prochaine. Au plan des liens financiers qui nous relient à la Confédération, il y a bien entendu l'enveloppe distribuée par la Banque nationale qui est régie par les modalités fixées dans le marbre de la Constitution fédérale, article 99, politique monétaire. Ce bénéfice de la Banque nationale fait naître des idées les plus diverses au sein de notre Parlement fédéral quant à sa répartition. Au pays du chocolat et des montres, il y a aussi des montagnes au-dessous desquelles dorment dans un coma inquiétant des milliards. La BNS a 170 milliards de fonds propres. A force d'avoir de l'argent de côté, on n'en a pas devant soi. Cette réflexion peut faire sourire, mais en y regardant de plus près on irait même jusqu'à penser que chez nous l'argent est au chômage. Ce ne sont pas les intérêts négatifs qui sont dissuasifs, bien que nous puissions penser qu'ils soient indispensables et ils le sont. Il faudra donc que la Banque nationale soutienne la croissance, facilite la circulation des richesses qui roule au ralenti. Celle-ci a augmenté ses fonds propres de plus de 70 milliards ces dernières années. Les adeptes d'une politique économique libérale doivent admettre les faits. Le capitalisme ne peut survivre qu'avec la seule consommation des plus riches perdus dans une majorité aidée par l'augmentation de la précarité.

Pour ce qui est de l'objet de ce jour, notre groupe parlementaire entre en matière.

Baiutti Sylvia (PLR/FDP, SC). Avec l'annonce d'un budget équilibré, le canton donne la preuve d'une parfaite intégration des mesures prises dans le cadre de la réforme fiscale. Les recettes engendrées fournissent un revenu qui garantit le développement des prestations de l'Etat.

Aujourd'hui, il nous paraît évident qu'il y a lieu de pourvoir à l'amélioration du pouvoir d'achat de chaque Fribourgeoise et Fribourgeois et de mettre fin à l'accroissement soutenu du ménage cantonal. Dans cette optique, le groupe libéral-radical, dans sa majorité, accepte l'entrée en matière sur le budget 2020 tel que présenté en le considérant comme un budget de transition. Nous demandons formellement une réduction de la fiscalité des personnes physiques dans le budget 2021 et l'acceptation de la motion Gobet/Brodard.

Le groupe libéral-radical, qui a soutenu la réforme fiscale, se réjouit de constater dans les chiffres que cette perspective porte ses fruits, puisque nous obtenons un budget équilibré. L'abandon des statuts fiscaux imposé par la Confédération apportent un léger bonus aux impôts des personnes morales et la hausse de l'imposition des dividendes qui, je vous le rappelle, passe de 50 à 70%, assure un gain supplémentaire en terme d'impôts sur les personnes physiques. Les effets des mesures d'accompagnement et la taxe sociale perçue auprès des entreprises bénéficiaires permettent une augmentation des allocations familiales cantonales et du soutien à la formation ainsi qu'aux structures d'accueil.

En parlant d'équilibre du budget, on voit que les 37,7% de revenus fiscaux suffisent juste à financer les charges du personnel de l'Etat qui représentent 35% de la totalité des charges. Autre équilibre: les 39 millions d'impôts supplémentaires perçus assurent la progression des 33,8 millions de charges du personnel. Merci aux contribuables fribourgeois ! La baisse du taux d'imposition sur le bénéfice des entreprises ne porte aucun préjudice aux prestations de l'Etat qui se sont même développées.

Pour nous il est temps, tout en assurant les prestations fournies, de remodeler l'organisation des multiples tâches de l'Etat. A l'heure de la digitalisation et des 51 millions de francs annoncés au budget dévolu à l'informatique, il est temps d'intégrer les acteurs de l'e-justice, de la cybersanté et du programme HAE.

Les tâches nécessaires et utiles du policier, du juge, de l'infirmière, du médecin, du professeur, de l'instituteur, du taxateur, du cantonnier, de l'ingénieur, de l'employé de la Chancellerie et de tous ceux que je n'ai pas cités doivent changer et s'adapter à l'entrée en scène dans son champ d'action de l'intelligence artificielle. Cet apport digital doit se connecter à nos neurones d'êtres humains, pour garder au centre le bon sens et le pragmatisme. Cette remodelisation des tâches doit impérativement aboutir à une optimisation des résultats et à une stabilisation des postes de travail.

Dans toute entreprise, qu'elle soit privée ou étatique, on se doit d'être efficient. En optimisant les tâches de chacune et chacun, on doit contenir le ménage cantonal avec les moyens qui sont les nôtres aujourd'hui, dotés de 3,5 milliards.

Notre canton offre plus de la moitié de ses ressources financières à la formation. Il ne suffit pas de former les gens, encore faut-il les garder chez nous. Il est temps que nos diplômés de toutes nos écoles tant professionnelles qu'académiques trouvent un job sur notre territoire. Animés et boostés par l'intelligence artificielle, nos talents seront au service de l'innovation active au sein de nos entreprises, de l'élaboration de nouveaux matériaux producteurs, fournisseurs, conducteurs, stockeurs

et distributeurs d'énergie, de la production optimale des ressources de notre belle terre, qu'elles nous nourrissent local et au-delà. Ces compétences vont servir les 18 millions alloués au subventionnement de l'énergie. A titre personnel, Je veux croire en une écologie performante pour notre canton.

Dans le même temps, l'Etat propose de faire appel à sa fortune qui appartient à toutes les Fribourgeoises et tous les Fribourgeois pour financer l'assainissement de la Caisse de pension du personnel de l'Etat.

Je tiens à préciser que l'employé d'Etat va subir une baisse de ses prestations LPP que l'employé lambda du domaine privé a déjà subie. Aussi l'employé d'Etat, malgré la baisse annoncée, va bénéficier de prestations qui souvent sont bien au-delà de celles que nous touchons dans le privé.

A titre personnel, je veux croire en une plate-forme de compétences qui se complètent et s'unissent pour le bien de notre canton. Il appartient à chacune et chacun de promouvoir notre canton et si l'Etat fait un geste motivant, il sera bien pris, autant par le citoyen que par l'employé d'Etat.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Comme de coutume, c'est avec la plus grande attention que le groupe socialiste a examiné le budget 2020 de l'Etat de Fribourg. Sans aucun doute, d'autres cantons nous envient pour ce énième budget équilibré, le 15^e consécutif, pour être précis. Alors, forcément, il est très tentant de se féliciter pour cette excellente santé financière, de continuer à observer la croissance lente mais constante des charges et des revenus, budget à budget, et de réclamer des baisses fiscales, notamment et surtout pour les entreprises. A entendre le commissaire du gouvernement à l'instant, il semblerait que le Conseil d'Etat a d'ores et déjà cédé à cette tentation.

Or, une fois n'est pas coutume, le groupe socialiste a également déposé une motion demandant un ajustement des taux d'imposition et des barèmes de l'impôt sur les personnes physiques afin de soulager les revenus moyens et les familles fribourgeoises. Mais, contrairement à d'autres demandes de baisses fiscales, la motion du groupe socialiste ne vise pas à diminuer les produits fiscaux, mais à corriger le barème en faveur de la tranche la plus touchée par la progression de l'impôt.

Et pourquoi cela a toute son importance pour le budget 2020 ? Parce que ce budget tient entièrement compte des paramètres de la réforme fiscale des entreprises. En examinant attentivement ce budget, le groupe socialiste a dû constater que les mesures de compensations liées à la réforme fiscale cantonale ont très aisément pu être absorbées par le budget de l'Etat. Notre groupe estime et reste persuadé que, dans le cadre de cette réforme fiscale, le Conseil d'Etat aurait pu et aurait dû proposer des mesures de compensation bien plus importantes en faveur de la population fribourgeoise. Notre groupe attend de la part du Conseil d'Etat, pour les prochains budgets, par exemple plus de subventions allouées aux mesures énergétiques ou un engagement plus important en faveur des infrastructures de transport public.

Cela étant, de l'avis du groupe socialiste, et contrairement à l'avis du Conseil d'Etat, il est tout sauf temps de voter ces prochaines années des baisses fiscales qui entraîneront une diminution des revenus de l'Etat, cela pour les raisons suivantes:

- > L'érosion de la péréquation financière qui diminue de 100 millions de 2011 à 2020.
- > Le programme d'investissements importants, même si très malheureusement on ne sait jamais jusqu'où ce programme sera réellement réalisé.
- > L'implication financière de la réforme de la Caisse de pension de l'Etat dont le message nous a été transmis pas plus tard qu'hier.
- > L'incertitude liée aux recettes fiscales réelles obtenues à la suite de l'acceptation des récentes réformes fiscales.

Le groupe socialiste souligne également que, certes, le budget 2020 prévoit une augmentation de 148,34 EPT. Toutefois, ce chiffre est fortement à relativiser, étant donné qu'il comporte pour plus de la moitié les EPT liés à la cantonalisation des services d'intégration.

Or, la qualité de l'ensemble des prestations fournies par l'Etat passe nécessairement par un personnel de l'Etat compétent et motivé. A cet égard, le groupe socialiste estime que le budget 2020 ne tient pas suffisamment compte du manque de moyens et de l'évolution importante de la surcharge des collaboratrices et collaborateur du Service de l'enfance et de la jeunesse. Les 2,8 postes supplémentaires alloués dernièrement sont largement insuffisants. Partant, notre groupe a déposé un amendement visant à augmenter les ressources financières allouées au SEJ. L'amendement sera développé et motivé lors de l'examen de détail.

Dernière remarque: nous constatons et comprenons l'évolution très importante de l'enveloppe informatique, qui passe de 19 millions au comptes 2017 à 51 millions au budget 2020. Toutefois, les problèmes informatiques liés au deuxième tour de l'élection au Conseil des Etats sont peu flatteurs pour notre canton, ne nous inspire franchement pas confiance en la bonne utilisation de ces moyens importants.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste accepte l'entrée en matière sur le budget 2020.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du budget 2020. Parmi les points positifs, nous relevons avec satisfaction l'intégration complète de la réforme fiscale des entreprises avec des conséquences limitées à 9 millions au niveau des recettes au budget 2020 par rapport à 2019. Cela permet de respecter les engagements pris lors de la votation, en particulier les compensations en faveur des communes et paroisses, l'augmentation des prestations sociales en matière de subventions LAMal, d'allocations familiales et d'accueil extrafamilial.

Autre point a priori positif mais sur lequel notre groupe est plutôt perplexe, c'est l'augmentation des recettes d'impôts des personnes physiques. Si nous comparons les montants budgétés avec les comptes 2018, derniers comptes connus, l'augmentation de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est de 75 millions. Ces 75 millions de recettes supplémentaires nous laissent perplexes car Fribourg reste un mauvais élève en terme de charge fiscale pour la population. Nous nous étonnons que le Conseil d'Etat, malgré l'annonce de ce jour par M. Godel d'une baisse à partir de 2021, n'ait pas envisagé un geste déjà au budget 2020. J'ai déposé avec mon collègue Emanuel Waeber en juillet de cette année une demande de baisse d'impôt qui nous paraît raisonnable pour l'ensemble des Fribourgeois, mais en particulier pour la classe moyenne, les familles et les retraités. Le coût de notre motion est évalué à 52 millions. Cela ne représente que les deux tiers de l'augmentation des recettes fiscales entre 2018 et 2020. C'est dire qu'une mise en œuvre intégrale de notre motion nous paraît tout à fait possible sans péjorer outre mesure les finances de l'Etat et sans mettre en cause les prestations que l'Etat doit fournir. J'entends bien votre promesse de ce jour de venir avec une baisse d'impôt à partir de 2021 que vous chiffrez à 31 millions. Je vous en remercie mais cela me paraît malgré tout relativement modeste.

Le Conseil d'Etat semble opter pour une croissance continue de l'Etat. Les charges de personnel en particulier ne cessent de grossir avec 148 EPT supplémentaires au budget 2020. Depuis 2011, c'est quand même 20% de charges de personnel supplémentaires, un cinquième d'effectifs en plus en moins d'une décennie. Aucun indicateur économique n'a crû avec une telle vitalité en moins de dix ans. A croire que nous ne comptons que sur le développement du secteur public dans notre canton. A l'augmentation des effectifs s'ajoute l'octroi des paliers, 9,5 millions, l'indexation chiffré à 6 millions environ alors que l'indice des prix à la consommation est pratiquement nul depuis plusieurs années. Nous insistons sur les charges de personnel: ce sont des dépenses récurrentes que l'Etat devra assumer sur plusieurs décennies si nous cumulons la période active du collaborateur et ses années de retraite.

Autre élément inquiétant est l'augmentation de l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés: + 4,8 millions. Une part non négligeable de ces demandeurs d'asile sont en fait des réfugiés économiques dont l'intégration dans le monde économique suisse s'avère très compliquée. Au final, une large majorité d'entre eux restent et resteront durablement à la charge des communes et du canton. Après sept ans de présence en Suisse, il faut savoir que les subventions fédérales tombent et on constate les effets financiers que cela induit pour le canton. Les communes en subiront aussi les conséquences.

En résumé, l'augmentation constante des recettes fiscales est chaque année dépensée en nouveaux projets, en nouvelles dépenses, ce qui induit l'engagement de personnel supplémentaire et les coûts deviennent récurrents sur le très long terme. Les chiffres sont trop bons et on ne voit pas de volonté politique de tirer un peu sur le frein à main, le frein aux dépenses. Au final, c'est la classe moyenne qui finance un développement de l'Etat et du secteur public qui devient démesuré. Avec l'augmentation des dépenses sociales et l'augmentation du personnel de la fonction publique, il y a toujours plus de dépenses qui reposent sur une part toujours plus limitée de contribuables.

Avec ces considérations, nous entrons malgré tout en matière sur ce budget 2020.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien est globalement satisfait du budget 2020. Il est équilibré. On peut dire par ce biais que le canton est bien géré. Merci au gouvernement, aux collaborateurs de notre Etat. Les prestations sont bonnes et sont garanties au contraire de ce que certains prédisaient lors de la votation sur le PF17. In fine on a aussi de très bons contribuables et je pense que la capacité financière et fiscale de nos gens est plus qu'utilisée.

Dans ce budget 2020, je note avec satisfaction que, concernant la péréquation financière fédérale, pour une fois la tendance s'inverse. Il y a un bonus de 6,5 millions de francs.

Ce qui est le plus important est que notre réforme fiscale que nous avons votée le 30 juin dernier est bien assimilée et c'est cela qui est très important dans le message du budget 2020. J'ai même envie de dire que c'est comme tous les ministres des finances fédéraux ou cantonaux, on sait qu'ils ont plutôt tendance à avoir bretelles et ceintures. Dans ce cadre-là, on entend M. Godel nous dire qu'il y a encore une marge et c'est très important qu'on ait encore cette marge pour des baisses fiscales.

Le point qu'a un peu soulevé le groupe démocrate-chrétien est le Service de l'enfance et de la jeunesse. J'aurais vraiment besoin d'avoir des explications. Où en est le gouvernement par rapport à ce Service, par rapport à la dotation en personnel, par rapport à son organisation? Le groupe démocrate-chrétien n'est pas favorable aux deux amendements parce que je ne vois pas pourquoi il faudrait tout à coup couper dans l'informatique ou au Service de la faune. J'avais participé à une commission par rapport au bilinguisme dans ce Service et on s'était rendu compte de la difficulté que rencontre ce Service. Dans ce sens-

là c'est important de vérifier si les besoins sont là. Même si on ne dit pas oui aujourd'hui, on doit pouvoir rapidement dire oui autrement, avec un crédit complémentaire peut-être en 2020 pour qu'il y ait la dotation correcte pour ce Service.

Au niveau financier, notre canton est dans une bonne situation pour les grands projets, comme l'assainissement de la Caisse du personnel de l'État de Fribourg. De toute évidence, il faudra trouver où mettre le curseur entre trop peu et pas assez, du moment qu'on va changer le système. N'oublions pas qu'il y aura une votation populaire derrière cet assainissement qui est important pour notre personnel. Il y aura aussi des travaux importants au HFR. Avec la santé financière de notre canton, on a les moyens d'aller de l'avant. Je pense aussi à la politique foncière active. On doit favoriser les emplois de qualité dans notre canton et je pense qu'il ne faudra pas non plus oublier d'alimenter ce fonds correctement. Je pense que le canton doit aussi être exemplaire dans l'assainissement de ses bâtiments, que l'on souhaite plus écologiques dans le type d'énergie utilisé. On a souvent parlé de routes de contournement. Aujourd'hui j'aimerais dire qu'il ne faut pas oublier les transports publics et la mobilité douce.

M. le Commissaire du gouvernement l'a dit, c'est aussi le moment de parler de baisse d'impôts. Au contraire de M. Moussa qui dit que ce n'est pas le bon moment, je pense que c'est le bon moment parce que la charge fiscale des Fribourgeois est très élevée. On aura fait un geste pour les plus pauvres avec les primes maladie. On aura fait un geste pour les entreprises. C'est bien. Je pense que l'on doit aussi maintenant récompenser ceux qui se lèvent le matin, qui travaillent, c'est la classe moyenne. Même si vous avez 150 000 frs de revenu imposable, vous êtes dans la classe moyenne. Vous n'avez le droit à aucune subvention pour votre caisse maladie. Vous n'avez le droit à aucune aide quand vous allez dans un home médicalisé. Vous payez toujours plein tarif. Ce sont ces gens-là qui financent l'essentiel et c'est cette classe moyenne de 50 000 à 150 000 frs qui pour moi mérite un soutien financier. On a parlé de la fortune. Une motion a déjà été acceptée. Je pense qu'il y a aussi le taux d'impôt, la valeur locative. Je pense aux personnes âgées qui ont eu une augmentation de leur valeur locative alors que c'est un de leur revenu principal. C'est leur maison. Je pense qu'il faut faire quelque chose. Avec le PF17 on a un budget équilibré et je suis convaincu que l'on aura une surprise favorable globalement parce que c'est très incitatif pour l'économie ce que nous avons fait là. Donc voyons notre budget positivement, soyons prudents avec le SEJ.

Dans ce cadre-là, le groupe démocrate-chrétien entre unanimement en matière sur le budget 2020.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je prends la parole au nom du groupe libéral-radical pour une question précise, à savoir celle du SEJ, même si c'est le budget de la DSAS. Depuis de nombreuses années, le groupe libéral-radical suit avec inquiétude les difficultés que connaît le Service de l'enfance et de la jeunesse. Une des raisons est la surcharge de travail que connaît ce Service. Comme pour les services des curatelles, il faut savoir que toutes les curatelles d'enfants sont données au SEJ et que ce nombre ne fait qu'augmenter au vu des situations toujours plus difficiles dans lesquelles se trouvent les familles. Conscient de cette augmentation irrépressible de la masse de travail à laquelle doit faire face le SEJ, le groupe libéral-radical a la ferme volonté d'améliorer cette situation. Il faut toutefois que les moyens mis en place soient les plus efficaces. Selon les informations qui ont été communiquées, ce Service n'a pas réussi à repourvoir les postes auxquels il a droit. En outre, un nombre important de collaborateurs et collaboratrices sont en congé maladie. Pourquoi? L'absence de collaborateurs ou collaboratrices est souvent le symptôme de malaises. Est-ce le cas dans ce Service? Que se passe-t-il? Y a-t-il des mesures organisationnelles qui doivent être prises en plus d'une augmentation de postes d'assistants sociaux?

Le groupe libéral-radical veut mettre des moyens pour soutenir ce Service. Mais, avant de verser les fonds, le groupe libéral-radical veut savoir ce qui s'y passe. Nous venons d'apprendre qu'un rapport a été transmis, vient d'être transmis au Conseil d'Etat. Quel est le contenu de ce rapport? Quelles en sont les conclusions? Combien de postes faut-il? En faut-il cinq comme demande le groupe socialiste, en faut-il dix-sept comme demande le SSP? Je n'en sais rien. Seul ce rapport pourra nous le dire. Par conséquent, le groupe libéral-radical demande de pouvoir prendre connaissance du rapport et de pouvoir se déterminer sur ses conclusions. De nouveaux postes pourraient être accordés par un crédit complémentaire. Le groupe libéral-radical aimerait connaître la position, l'avis de M. Godel sur ce crédit complémentaire. Le crédit complémentaire aurait l'avantage de ne pas devoir diminuer deux autres postes qui ont été choisis de façon arbitraire.

Je remercie M. Godel de répondre à nos questions.

Steiert Thierry (PS/SP, FV). Meine Interessenbindung: Ich bin Amman der Stadt Freiburg und Mitglied des Vorstandes des Freiburger Gemeindeverbandes.

Die Botschaft zum Voranschlag 2020 erwähnt die allfällige Teuerungsanpassung beim Lohn des Staatspersonals, was einen Betrag von rund 5,8 Millionen Franken ausmacht. Es ist bedauerlich, dass anlässlich der Budgetdebatte immer noch nicht bekannt ist, ob die Indexierung der Löhne gewährt wird oder nicht. Diese Frage ist für die Gemeinden insofern von Belang, als viele von den Gemeinden finanzierte Gemeindeverbände, wie zum Beispiel das Gesundheitsnetz Saane, ihre Lohnskala an derjenigen des Staates orientieren.

Compte tenu de ces incidences, finances indirectes mais importantes sur les finances communales, je demande à M. le Directeur des finances si l'indexation des salaires sera accordée ou non et quand disposerons-nous de l'information y relative?

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je prends la parole pour annoncer l'amendement que j'ai déposé afin de doter le budget du SEJ de 480 000 frs supplémentaires afin de permettre l'engagement rapide de quatre postes complémentaires. Je pense qu'il y aura le débat sur les deux amendements par rapport au SEJ lors du chapitre concernant la DSAS.

Mon lien d'intérêt par rapport à cet amendement est que j'officie régulièrement comme avocat dans des situations de défense d'office et je peux vous dire que maintenant on ne doit pas éventuellement attendre un rapport. Je rappelle que j'ai adressé une question au Conseil d'Etat il y a plus de deux mois. La loi sur le Grand Conseil prévoit un délai de deux mois pour répondre aux questions et si le Conseil d'Etat avait fait son travail conformément à la loi sur le Grand Conseil on aurait les informations aujourd'hui pour pouvoir se déterminer de manière détaillée sur les informations. Pendant qu'on discute, pendant qu'on attend des rapports, je peux vous dire qu'il y a des familles qui attendent des rapports du SEJ. Des enfants sont placés durant ce temps, qui sont enlevés à leur famille dans des situations inacceptables. Je ne suis pas du tout content de cette situation. C'était le rôle du Conseil d'Etat de nous présenter un budget qui fonctionne, qui dote les services qui en ont besoin de suffisamment de postes. Cela n'a pas été fait. Les groupes parlementaires prennent aujourd'hui leurs responsabilités et font des propositions. Il y a lieu de doter ce Service suffisamment. C'est pourquoi j'ai déposé un amendement et puisque la loi sur les finances de l'Etat nous oblige à proposer des diminutions équivalentes, j'expliquerai ensuite quels sont les choix de diminution? Il y a en tout cas lieu d'octroyer des postes complémentaires rapidement à ce Service.

Dietrich Laurent (*PDC/CVP, FV*). Je constate tout d'abord que l'ensemble des groupes entrent en matière sur ce budget.

Je prends acte, pour la Commission des finances et de gestion, de l'annonce de la décision du Conseil d'Etat de procéder à une baisse d'impôts en 2021, répondant ainsi aux préoccupations de la Commission des finances et de gestion, aux motionnaires et à certains groupes dans cet hémicycle. Il faudra par la suite examiner les éléments qui seront touchés par cette annonce.

Concernant le SEJ, je ne peux que rappeler ce que j'ai dit à l'entrée en matière: 4 EPT ont été demandés, on en est à 3,8. Aujourd'hui le budget s'approche donc du but. A noter aussi qu'une réorganisation est en cours, mais je ne vais pas prolonger sur ce sujet, le débat réel se faisant lors de l'examen détail de la DSAS. Je constate que deux amendements ont été déposés, un proposant une rallonge de 600 000 frs en faveur de ce Service, l'autre de 480 000 frs, ce qui me permet de dire que nous ne sommes pas encore d'accord sur les montants et il serait peut-être bien d'attendre les rapports qui ont été demandés.

Concernant les autres points, ce sont avant tout des considérations politiques ou des questions qui s'adressent directement au commissaire.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie l'ensemble des députés qui sont intervenus au nom de leur groupe ou de manière individuelle. Je vais répondre de manière globale. J'essaierai de répondre à toutes les questions.

Tout d'abord, M. le Député Chassot me donne rendez-vous aux comptes 2021, pas de problème on aura l'occasion d'en reparler. Vous avez parlé aussi de l'attractivité de l'Etat et de l'Etat employeur. Je pense que c'est un élément important, notamment en ce qui concerne les cadres. De ce côté-là, je peux dire qu'à l'occasion de la révision de la LPers, des groupes de travail se penchent sur la question, respectivement sur la politique du personnel. Nous aurons l'occasion d'en reparler l'année prochaine ou en 2021 au plus tard. Vous avez aussi évoqué la BNS. Evidemment, la BNS va pour le moment bien. Attendons la fin de l'année. Je rappelle juste que sur ces dix dernières années il y a quatre années où la BNS a fait des déficits. C'est une moyenne de 7,8 milliards de bénéfices moyens depuis dix ans. C'est vrai que cette année c'est mirobolant, mais je rappelle qu'en 2013 les pertes de la BNS sont arrivées les quinze derniers jours de l'année et nous n'avons rien touché. La convention entre le Département fédéral des finances et la BNS sera à nouveau en discussion. J'ai eu l'occasion de m'exprimer à la télévision là-dessus dans une émission la semaine dernière. Ceux qui l'ont vue connaissent ma philosophie. Il faudra se battre pour essayer d'obtenir quelque chose. C'est notre rôle.

Concernant les autres interventions, M^{me} la Députée Baiutti a parlé du budget équilibré qui pouvait intégrer plusieurs baisses fiscales. M. le Député Moussa a dit en revanche qu'on avait cédé au chantage des baisses fiscales. Je crois qu'il faut être réaliste et je réponds aussi à M. le Député Peiry qui dit qu'on aurait pu faire une baisse fiscale en 2020. Je crois qu'on a été clair là-dessus. On a toujours dit: faisons la réforme fiscale, voyons les effets et ensuite on verra ce que l'on peut faire. Aujourd'hui, la réforme fiscale est faite. Vous avez le résultat avec ce budget. On verra les comptes en 2021, mais nous proposons une baisse fiscale qui nous paraît indispensable, pas pour une catégorie mais pour l'ensemble de la population fribourgeoise qui mérite un allègement fiscal. Vous aurez l'occasion de voir les réponses qu'on donne aux différentes motions. Cela nous paraît indispensable et je le martèle, par rapport à la réforme qu'on a faite, par rapport à la Caisse de pension des collaboratrices et collaborateurs — j'insiste là-dessus parce que c'est vrai M^{me} la Députée Baiutti l'a dit, dans le privé ça s'est fait mais je connais aussi des entités dont on ne parle pas où l'employeur a aussi mis des montants, je parle en connaissance de cause -, par rapport aux mesures d'économie que nous avons faites en 2013 sur le personnel, c'est un juste retour que nous vous proposons. Je crois que c'est un équilibre que nous avons trouvé.

On a parlé de la péréquation. Il faut savoir et je le martèle, lorsqu'on perd à la péréquation cela veut dire que le canton s'améliore. Il est vrai que nous avons perdu en dix ans 97,3 millions, donc 20,1% de diminution de la péréquation, mais pendant la même période on a eu des rentrées fiscales qui ont augmenté de 274 millions, respectivement 24,3%. C'est important de pouvoir vivre avec ce que nous rapportent nos entreprises et nos contribuables. Je pense que c'est cela la base parce que toujours compter sur les autres c'est difficile. J'aimerais bien vous annoncer qu'on devient un canton contributeur à la péréquation. Je ne vais pas y arriver avec le peu de temps qu'il me reste au gouvernement. Il faudra attendre très longtemps.

En ce qui concerne le personnel, on parle de la maîtrise du personnel. Je crois qu'on a démontré chaque année en fonction des besoins. Cette année, pour l'administration centrale vous avez 14,8 EPT contre 21,7 l'année dernière et pour le personnel enseignant on était à 64 EPT, alors que maintenant on est à 34,53. Je peux vous dire que le gouvernement travaille beaucoup pour arriver à trouver des solutions.

En ce qui concerne l'intervention de M. le Député Steiert, il est clair qu'on aura la réponse début décembre de cette année parce qu'on se base toujours sur l'indice de novembre. C'est prévu dans la loi sur le personnel. On peut dire aujourd'hui concernant l'indice qu'aux dernières nouvelles il est à 108,9 et vous savez que nos salaires sont basés sur 109,6. Je doute qu'on dépasse les 109,6, mais on a prévu néanmoins un montant au budget au cas où. Je rappelle qu'au mois de mai on était à 109,6. Le montant prévu provient d'une réserve et cela ne pécjore pas le budget qui vous est présenté. Je crois déjà avoir répondu à M. le Député Kolly.

Il y a beaucoup de discussions sur les charges de l'Etat. Permettez-moi quand même de donner quelques explications. C'est toujours bien d'expliquer un petit ce qui se passe, le détail des charges. On a parlé de 3,8%. La réforme de la fiscalité fait 1% des charges, notamment pour les communes, la LAMal, les allocations familiales, la taxe sociale, la politique foncière active pour 0,3% sur l'augmentation des 3,8%; le domaine de la santé y est pour 0,5%; les prestations du HFR pour 0,3%; les subventions cantonales pour l'assurance maladie pour 0,3%; l'enveloppe informatique avec une augmentation de 0,2%; les fournitures d'enseignement prises en charge par l'Etat au lieu des communes représentent 0,2% et le domaine social 0,3% (les institutions spécialisées 0,2% et l'aide sociale des demandeurs d'asile 0,1%).

Je vous donne encore quelques explications qui me paraissent importantes. On a critiqué l'évolution de l'aide sociale. La législation fédérale est malheureusement comme cela mais c'est 7,7% d'augmentation entre le budget 2019 et le budget 2020. On n'a pas la mainmise. Ce sont des chiffres qui nous proviennent de la Confédération. Vous avez raison de crier. On le sait et on en discute avec notre collègue vice-présidente et Directrice de la santé. Je vous donne un autre exemple où l'Etat investit parce qu'il veut éviter que les personnes rentrent trop vite dans les homes. Nous investissons pour les soins et l'aide familiale à domicile. Seulement dans ce domaine-là c'est 15,5% d'augmentation. On avait 8,4 millions au budget 2019 et nous en avons 9,7 maintenant. C'est le rôle aussi de travailler dans ce domaine pour éviter que les gens soient trop vite dans les homes où ça coûte beaucoup plus cher. C'est une politique de prévention que nous voulons. Cela nous paraît indispensable. Je pourrais encore vous donner beaucoup d'autres chiffres mais voilà les principaux.

Il y a évidemment des questions précises qui sont posées et c'est ma dernière intervention. Concernant le SEJ, les réponses que je vous donne le sont sous la surveillance de ma collègue Directrice de la santé et surtout en accord avec elle. Le SEJ a amené beaucoup de discussions au Conseil d'Etat. Les discussions qui ont eu lieu ont amené le Conseil d'Etat à décider l'octroi de 2,8 EPT le 4 juillet, y compris le transfert de 0,8 EPT. Le gouvernement a pris ses responsabilités parce que nous avons donné la possibilité à notre collègue Directrice de la santé de ne pas attendre le budget, mais de les engager de manière directe. Je crois que c'est important de le dire. Ensuite, notre collègue nous a demandé un poste supplémentaire, ce qui a été accordé en analysant la situation. Les services de l'Etat ont travaillé avec la Direction de la santé. Les réponses sont venues hier. Le poste sera certainement accordé. Ce que je précise encore à la demande de notre collègue Directrice de la santé: nous avons dit qu'au début 2020 si les problèmes persistaient, elle pourrait faire une proposition au Conseil d'Etat et le Conseil d'Etat assumera ses responsabilités. Je précise que ce n'est pas la première fois qu'on le fait. On l'a fait lorsqu'il y avait un problème avec les prisons. Il n'y avait pas assez de postes et on en a accordé parce qu'il y avait des mesures urgentes à prendre. Nous les avons prises, nous assumons la responsabilité et nous assumerons la responsabilité en ce qui concerne la SEJ. La Directrice pourra aussi le dire si vous le souhaitez. Je pourrais même vous donner le détail, mais je laisserai peut-être la Directrice le faire. Il y a des postes qui ont été engagés. Il y en a de nouveau qui seront engagés pour le mois de mars.

Je vous donne un conseil si j'ose. Ne toucher pas à l'informatique. On vous dit que l'on veut régler ce problème. Si on touche à l'informatique vous allez aggraver le cas du SEJ. Nous avons deux projets informatiques pour le SEJ: la gestion d'affaires du SEJ et les prestations de l'enfance et de la jeunesse avec les coûts en maintien de conditions opérationnelles. Dans ce budget 2020 nous avons 409 000 frs de prévu. Ne venez pas couper là. Laisser le gouvernement régler ce problème. Nous en sommes conscients et on vous remercie de le soulever. Ma collègue Directrice de la santé peut compléter au besoin, mais en tout cas nous sommes alignés et n'avons pas de divergences de vues dans ce domaine.

Voilà les explications que je pouvais donner aux différentes interventions. Je vous remercie de votre attention.

> L'entrée en matière générale sur ce projet de budget n'étant pas combattue, il est passé à l'examen de détail par Pouvoir et par Direction.

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127

Direction des finances (2020)

Rapporteur-e:	Piller Benoît (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	08.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3105)
Préavis de la commission:	01.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3175)
Remarque:	Le projet de budget fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Piller Benoît (PS/SP, SC). Le rapporteur général ayant été déjà très complet, je vais me contenter de relever quelques points dans cette Direction.

L'excédent de revenus budgétisé est de 1,8 milliard, en augmentation de 3,5 % par rapport au dernier budget, et de 4 % par rapport aux comptes 2018.

L'effectif du personnel atteint 488 EPT, en hausse de 4,3 équivalents plein-temps (EPT), principalement en faveur du Service cantonal des contributions.

Dans ce budget, il faut relever que de nouvelles positions ont dû être ouvertes pour mettre en application la réforme fiscale votée en juin dernier (réforme cantonale), qui a aussi entraîné des modifications dans les revenus. Egalement présente, l'introduction de la réforme fiscale fédérale cette fois, qui touche l'impôt fédéral direct et la péréquation.

La plus forte augmentation, dans cette Direction, concerne le centre de charges du Service de l'informatique et des télécommunications, dont le budget augmente fortement de 17 % pour atteindre plus de 56 millions. On relèvera par exemple que la transformation des programmes SAP génère des coûts qui sont répercutés dans beaucoup de postes. En effet, il y a des coûts de maintenance informatique, de licences, de logiciels, puis des travaux effectués par des tiers en lien avec cette transformation ou des coûts internes, par exemple pour la formation. C'est donc un challenge important qui, espérons-le, améliorera le fonctionnement de tous les services de l'Etat.

Au chapitre de la gestion de la fortune, on constate que celle-ci est placée pour une partie sur du long terme, pour l'autre partie sur du plus court terme. On constate cependant que ces placements rapportent des intérêts à des taux certes proches du 0 mais, il faut le souligner, pas à des taux négatifs.

Au centre de charges du Service cantonal des contributions, les revenus se montent à 1,3 milliard, en augmentation de 3,9 %. C'est dans ce centre de charges que l'on trouve par exemple la taxe sociale, qui est prélevée sur l'impôt cantonal de base sur le bénéfice et qui est redistribué aux Directions concernées. C'est donc une opération neutre pour ce Service. Mais on note, et cela a déjà été relevé, une augmentation de la part à l'impôt fédéral direct, qui rapporte 14 millions supplémentaires. C'est donc la conséquence de la réforme fiscale fédérale.

Au centre de charges "Recettes et dépenses générales", on trouve un montant de 19 millions, qui est la contribution versée aux communes, en lien cette fois avec la réforme fiscale des entreprises, réforme cantonale. Il faut noter que ce montant est prélevé sur les provisions.

Pour ce qui est des investissements dans cette Direction, l'excédent de dépenses est de 24,8 millions, soit presque 4 fois le budget de 2019. Le plus grand poste concerne un montant de 21 millions affecté à des participations à des augmentations de capital-actions.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie le rapporteur de la commission pour son rapport complet. Je n'ai rien à ajouter.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (2020)

Rapporteur-e:	Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Rapport/message:	08.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3105)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3175)
Remarque:	Le projet de budget fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Der Mehraufwand in der laufenden Rechnung ist im Budget der Erziehungsdirektion fast 25 Millionen Franken oder 4,15% höher als im Budget 2019. Die Ausgaben belaufen sich auf 1,77 Milliarden Franken. Die Einnahmen gehen um 0,85% zurück, dies, weil aus dem Infrastrukturfonds 6,5 Millionen Franken weniger entnommen werden. Die Erhöhung der Ausgaben ist auf folgende Sachverhalte zurückzuführen:

Übernahme des Schulmaterials in der obligatorischen Schulzeit durch den Kanton: plus 6,5 Millionen Franken. 2,5 Millionen Franken für das SICHH, die notwendig sind, damit Bundessubventionen für das Technologiekompetenzzentrum gesprochen werden. Diese 2,5 Millionen Franken werden aber über den Infrastrukturfonds bezogen und müssen vom Grossrat noch genehmigt werden. 2 Millionen Franken für das Schwimmbad von Romont und 1,85 Millionen Franken höhere Beträge für ausserkantonale Hochschulbesuche.

Die Personalkosten steigen um 23,8 Millionen Franken, unter anderem auch, weil der Service d'intégration kantonalisiert wird. Dies geht auf das Gesetz über die sonder- und sozialpädagogischen Institutionen zurück, welches vom Grossrat im Jahre 2017 angenommen wurde. Das war eine direkte Folge der Neugestaltung und Aufgabenteilung zwischen Bund und Kanton.

Die Bruttoinvestitionskosten belaufen sich im Voranschlag 2020 auf etwas über 33 Millionen Franken. Investiert wird in die Rechtsfakultät, das Plateau de Pérolles, das Unichemiegebäude, in die Vergrösserung der Gymnasien im Broyebezirk und St. Croix und auch in die Pavillons bei der Pädagogischen Hochschule.

Bei den Personalkosten ist zu erwähnen, dass in der Erziehungsdirektion 5022,5 Vollzeitstellen sind. Dies entspricht 70,1% der Gesamtausgaben der Erziehungsdirektion.

Es wurden Transfers vorgenommen, wie schon erwähnt: Wegen der Kantonalisierung des Service de l'intégration (Sonderschule) wurden 77,4 EPT übernommen und in die verschiedenen Kostenstellen der obligatorischen Schulzeit integriert. Tatsächlich wurden aber im Verwaltungsbereich 2,5, im Unterrichtswesen 23,4 und an der Uni 12,25 neue Stellen geschaffen. An der Uni sind diese Stellen wegen der Einführung des Masters vorgesehen.

Zur Pädagogischen Hochschule: Dort haben wir im Budget 2020 2 Millionen Franken mehr Ausgaben. Dies ist auch darauf zurückzuführen, dass 50 neue Studienplätze geschaffen werden. Das zusätzliche Personal sowie die benötigten Lehrkräfte werden befristet angestellt, da noch unsicher ist, wie lange es diese zusätzlichen 50 Studienplätze benötigt.

Zur Universität: Das Globalbudget steigt um 5 Millionen Franken, welche vor allem auf die Einführung des Masters in Medizin zurückgehen. Auch wurden hierfür 4 Millionen Franken als Rückstellungen genommen. Im Gesamten, nach Entnahme dieser 4 Millionen Franken, stehen noch 15,2 Millionen Franken Rückstellungen für die Einführung des Masters in Medizin zur Verfügung.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie M^{me} la Rapporteuse. Je n'ai pas d'autre commentaire sur ma Direction.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Samedi dernier, j'ai lu attentivement les articles de presse sur le 130^e Dies academicus de l'Université de Fribourg. Outre le fait qu'une grande partie des étudiants viennent d'autres cantons et que c'est ce fait, ainsi que le bilinguisme, qui rendent cette Université unique en Suisse, la rectrice a également mentionné que, bien que l'Université soit essentiellement financée par la Confédération et les différents cantons d'origine des étudiants, une grande partie est également financée par des fonds tiers. Tant que le financement provient du Fonds national ou de l'Union européenne, qui a augmenté de 40 % entre 2007 et 2017, c'est une excellente preuve pour l'Université, car ces fonds n'existent pas sans une concurrence féroce. Les fonds de tiers ont fortement augmenté ces dernières années et l'Université semble bien être de plus en plus dépendante de ceux-ci. Le financement par ces tiers crée cependant des dépendances. Il est donc extrêmement

important que le canton investisse dans la formation, dans la formation continue et, notamment aussi, dans les infrastructures correspondantes ainsi que dans la formation des enseignants. Nous avons beaucoup à rattraper. C'est l'occasion de rappeler, par ce biais, la construction du site de la Tour Henri, dont le public n'a pas entendu parler depuis longtemps.

J'ai donc trois questions pour M. le Conseiller d'Etat Siggen:

1. Quelle est la stratégie pour le financement futur de notre Université et de la HES-SO, compte tenu de l'augmentation considérable en pourcentage des fonds de tiers?
2. Où en est le projet de construction tant attendu de la Tour Henri?
3. Enfin, j'aimerais savoir si les fonds promis pour le master en médecine, pour l'année 2019, ont été utilisés?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Ich habe keine Interessenbindung zu deklarieren, ausser das Interesse, im Namen der Fraktion Mitte Links Grün hartnäckig auf die Nichterfüllung der Umsetzung des Schulgesetzes aufmerksam zu machen. Es betrifft den Artikel 4 des Ausführungsreglements und im Artikel 19 des Ausführungsreglements das Angebot der Schulmediation und der Schulsozialarbeit.

Verschiedene Gemeinden haben dieses Jahr wiederum beim Staatsrat Gesuche für die Schaffung dieses Angebots in der obligatorischen Schulzeit eingereicht. Verschiedenen Gemeinden und OS-Verbände zahlen dies aus der eigenen Kasse, andere möchten diese Stelle schaffen und wiederum andere haben diese Stellen eingestellt, da der Kanton die 15% Unterstützung nicht gewährt. Die Erfahrungen haben gezeigt, dass mit der Schulsozialarbeit für die Jugendlichen und das gesamte Umfeld zukunftsweisende Präventionsarbeit geleistet werden kann - auch wenn wir heute über die Stelle des Jugendamtes reden, könnte das einen Einfluss haben - und dass sich diese positiv auf die Entwicklungsmöglichkeiten der Kinder und Jugendlichen auswirkt.

Eine Gemeinde schreibt: "Diese Haltung der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport stösst in der Bevölkerung und im schulischen Umfeld auf Unverständnis und generiert Unsicherheit und Fragen." In seinem Antwortschreiben bestätigt der Staatsrat die Notwendigkeit und die Dringlichkeit der Anstellung einer Schulsozialarbeiterin oder eines Schulsozialarbeiters. Die finanziellen Mittel lassen es aber gegenwärtig scheinbar nicht zu, im Budget 2020 ist keine Stelle vorgesehen. Obwohl der Staatsrat die Dringlichkeit einsieht, ist er nicht bereit, Stellen zu schaffen. Die Personaldotation soll im Finanzplan 2022-2026 aufgenommen werden. Das heisst, auch im Budget 2021 wird das Konto Schulsozialarbeit leer bleiben.

Meine Fragen:

1. La semaine passée, dans le journal La Liberté, j'ai pu lire qu'au Cycle d'orientation de la Veveyse, un poste à 80 % avait été créé et que la commune payait 40 % et le canton 40 %. Comment puis-je comprendre cela?
2. Est-il juste que dans le budget 2021 il n'y a aucun poste prévu?
3. Dans le plan de financement 2022 à 2026, y a-t-il déjà un concept mis sur pied pour regarder de quelle façon on veut faire ça?

Das Thema Schulsozialarbeit bewegt die Gemeinden und die Schulen. Bitte, nehmen Sie diesen Hilferuf der Schuldirektionen, der Gemeinden, der OS-Verbände und der Eltern im Interesse der Schülerinnen und Schüler ernst.

Flechtner Olivier (*PS/SP, SE*). Ich bin Gemeinderat in Schmitten und Vater von drei schulpflichtigen Kindern. Ich bin mir nicht sicher, ob das tatsächliche Interessenbindungen im Sinne des Gesetzes darstellt, aber vorsichtshalber deklarieren ich sie.

Ich würde sehr gerne sagen können, dass mich Ihr Budget langweilt, Herr Staatsrat, dass es mich langweilt, weil sich nichts ändert. In Tat und Wahrheit aber ärgert es mich. Und zwar nicht das, was sich ändert, sondern es ärgert mich das, was sich nicht ändert - sich wieder einmal nicht ändert. Das sind erstens die Schulsozialarbeiter. Wieder einmal haben Sie darauf verzichtet, Ihren gesetzlichen Auftrag zu erfüllen. Wieder einmal glänzt die EKSD mit ihrer - ich kann es wirklich nicht mehr anders sagen - ätzenden Verweigerungshaltung.

Dies ärgert mich einerseits als Gemeinderat. Die Gemeinde Schmitten finanziert zusammen mit anderen Gemeinden des Bezirks seit Jahren - oder lassen wir es Jahrzehnte sein - die Schulsozialarbeit auf der Sekundarstufe. Wir tun es heute, obwohl es nicht mehr Gemeindeauftrag wäre. Wir tun dies, weil wir sehen, wie wichtig dies ist. Eigentlich müsste der Verband der Orientierungsschule Ihnen endlich einmal die gesalzene Rechnung schicken! Mittlerweile gibt es auch Gemeinden, die auf eigene Kosten in den Primarschulen Sozialarbeiter anstellen, weil Sie, Herr Staatsrat, nichts unternehmen. Und dann sind da die Primarschulen, in denen eine strukturierte Sozialarbeit schlicht inexistent ist.

Vielleicht haben Sie es noch nicht mitbekommen, aber die Zeiten haben sich geändert, seit Sie und ich Primarschüler waren, auch wenn es die von Ihnen viel zitierten 30 glorreichen Jahre sind. Die Bedürfnisse der Schulen, der Eltern und

der Schülerinnen und Schüler sind nicht mehr dieselben. Mit Ihrer Vogelstrausshaltung verweigern Sie somit denjenigen Schülerinnen und Schülern eine frühzeitige Unterstützung, die hier ein Bedürfnis hätten. Sie verunmöglichen eine niederschwellige Intervention, mit der Schwierigkeiten frühzeitig erkannt und vor allem vermieden werden. Das ärgert mich einerseits als Gemeinderat, der in der Jugendarbeit sieht, wie wichtig diese Arbeit ist und wie viel aufwändiger es ist, später oder eben zu spät zu intervenieren. Und es ärgert mich als Vater von Kindern, die zu der betroffenen Altersgruppe gehören.

La deuxième inertie qui m'irrite, Monsieur le Commissaire, est votre politique de personnel dans les écoles primaires. Une fois de plus, vous renoncez à augmenter l'effectif pour décharger les responsables d'établissements. Ce n'est qu'à la session de mai dernier, il y a donc six mois seulement, que la réponse du Conseil d'Etat au postulat 2017-GC-121 décrivait la problématique. Il y a six mois seulement que je vous ai interpellé sur exactement ce sujet, en vous rappelant votre devoir d'intervenir. Vous avez eu six mois maintenant pour décider de ne pas faire ce que vous disiez être votre volonté. Se contredire soi-même en six mois seulement, même en politique, cela me semble être remarquable, mais je ne vous félicite pas, au contraire. Vous savez, Monsieur le Commissaire, que votre personnel n'a pas les ressources à disposition pour accomplir les tâches qui lui sont attribuées. Vous reconnaissez, dans la réponse, que cela est un problème et vous arrivez même à le chiffrer. Vous connaissez la solution et vous ne faites rien. Monsieur le Commissaire, je viens de citer tous les critères nécessaires pour qualifier cette situation de mobbing institutionnalisé. Je ne souhaite vraiment pas qu'une ou qu'un responsable d'établissement subisse un burn-out, voire pire, pour vous faire bouger. Tant que cela ne change pas, je me lèverai tous les six mois pour vous rappeler que vous ne satisfaites pas à la loi que vous êtes chargé d'appliquer.

Berset Solange (PS/SP, SC). J'ai relevé qu'à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, sous le centre de charges "Secrétariat général", une nouvelle rubrique, la position 3636.000, avait été créée: subvention cantonale, avec un montant de 2,5 millions. J'ai appris que cette nouvelle subvention était destinée à financer le SICHH (Swiss integrative Center for Human Health) . Nous sommes actuellement en travail au sein de la commission parlementaire ad hoc pour justement discuter du décret de 10 millions concernant le financement du SICHH. Monsieur le Commissaire, pourriez-vous me donner des explications sur ce nouveau montant sous le centre de charges du Secrétariat général à la DICS? Le SICHH est une société anonyme et fonctionne telle quelle. Que fait donc une société anonyme à la Direction de l'instruction publique? Pourquoi cette société de recherche n'est pas rattachée à l'Université, puisque c'est bien elle qui l'a créée au départ? J'ai cependant entendu ou cru comprendre que l'Université ne veut plus être actionnaire. Est-ce exact Monsieur le Commissaire? Pourquoi alors n'est-elle pas sous la Promotion économique à la Direction de l'économie? Je vous demande donc, Monsieur le Commissaire, quelle logique prévaut avec cette nouvelle rubrique au Secrétariat général de la DICS? Quelles sont les raisons qui ont poussé le Conseil d'Etat à créer un électron libre dans l'Etat?

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Zur Frage von Grossrätin Bernadette Hänni zur Uni, wo die verschiedenen Fonds sind und ob die Uni noch unabhängig ist bezüglich Strategie und Finanzierung der Hochschulen und auch, wie weit der Thierry-Turm ist, wird Ihnen Herr Staatsrat Siggen Antwort geben. Was den Master in Medizin betrifft, kann ich nur sagen, dass wir dort noch Rückstellungen in der Höhe von 15,2 Millionen Franken haben.

Die Anmerkungen der Herren Grossräte Flechtner und Schneuwly zur Schulsozialarbeit kann ich als Deutschfreiburgerin sehr gut nachvollziehen und bedaure es ebenfalls, dass dort nichts budgetiert wurde. Wir haben diese Frage auch in der Kommission gestellt. Wir bekamen zur Antwort, dass Deutsch und Welsch zwei verschiedene Modelle mit Mediation und Schulsozialarbeit hätten, wie das Herr Schneuwly auch erwähnt hat. Es wurde uns aber auch gesagt, dass sowohl die Mitarbeiterstunden für Schulleitungen - die Frage von Herrn Grossrat Flechtner - als auch die Schulsozialarbeit im weiteren - ich weiss nicht, wie weit hinaus - Finanzplan enthalten sind.

Zur Frage von Frau Berset, wieso sich das SICHH, die 2,5 Millionen Franken, unter dem Generalsekretariat befindet: Wir haben eine ähnliche Fragen zur Eishalle Saint-Léonard gestellt, die unter den Finanzen aufgeführt ist. Wir haben vom Trésorier die Antwort bekommen, dass dies zum Teil alte Kulturen seien, im Sinne von "es war halt immer schon so und deshalb belassen wir es auch so". So ungefähr.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je peux répondre de la manière suivante à ces questions:

Premièrement, en ce qui concerne la stratégie de l'Université, eh bien c'est elle, qui est une institution autonome, qui va l'élaborer. Elle nous la présente et elle est en train d'être faite pour la prochaine législature, avec une convention d'objectifs qui couvrira les cinq prochaines années. Si la part des fonds tiers augmente, c'est une bonne nouvelle. Cela veut dire que le dynamisme de l'Université, notamment en termes de recherche fondamentale, est très fort, parce qu'elle arrive à décrocher aussi des mandats extérieurs. Donc, pour moi, ce n'est pas une dépendance, mais le signe d'un dynamisme de notre Université, qui répond ainsi peut-être à ceux qui disent qu'il faudrait arrêter de faire de la recherche fondamentale dans une université moyenne pour laisser cela aux grands centres. Non, on décroche des mandats avec une Université comme la nôtre, parce

qu'on a aussi des équipes, peut-être plus petites, mais tout à fait compétentes. C'est donc avec la convention d'objectifs avec la rectrice que ces éléments seront discutés.

Au niveau de la répartition des montants actuels, une part de plus de 100 millions provient du canton et, pour les autres cantons, c'est 60 millions, la Confédération un petit peu moins, mais en ordre de grandeur une cinquantaine de millions, plus 30 à 40 millions de fonds tiers. Ce n'est donc pas la majorité des fonds qui financent maintenant l'Université, mais un bon côté dynamique.

Pour la Tour Henri, vous l'avez vu au budget, on a mis un montant de 4 millions pour finir tout ce qui est études, comme nous le permet le crédit d'études. La problématique est évidemment la situation actuelle avec le déplacement du Tremplin. Mais, cette année, nous avons, sur ce point-là, de nombreux projets (en tout cas 3 qui sont en cours de discussion) et j'ai bon espoir qu'on trouve une solution et puisse démarrer les travaux. Pour l'instant, on met en route - selon l'information du Service des bâtiments - les éléments d'étude qui n'ont pas encore été faits et qui sont importants. Ceux-ci sont maintenant agendés.

Pour ce qui est du master en médecine, il y a un montant constitué de 20,7 millions. En 2018, on a utilisé 1,5 million; 4 millions ont été budgétés pour cette année 2019 et 4 millions pour 2020. On se retrouverait avec un solde de 11,2 millions à la fin de la période 2020. On l'utilise donc au gré des engagements - des enseignants notamment - et de la mise en place du master qui se fait quand même aussi un peu progressivement.

Pour ce qui est des questions relevant des Schulsozialarbeiter, qui sont des questions sur lesquelles j'ai eu l'occasion de revenir et le Conseil d'Etat aussi, d'abord par une réponse à une question parlementaire, avec l'explication globale, les choses n'ont pas fondamentalement changé. Ce domaine est évidemment en progression, mais de manière plutôt ralentie, je l'admets, parce que nous avons, dans un premier temps, mis l'accent sur la constitution de classes relais pour le primaire. En effet, il s'agit aussi maintenant, puisqu'on les a créées, de pouvoir les renforcer et nous avons estimé que la priorité devait être mise sur ce point-là. Donc, évidemment que ça prend aussi des ressources. Je rappelle que nous formons des médiateurs qui remplissent aussi le rôle que le Schulsozialarbeiter (travailleur social) accomplit dans les écoles, même si ce n'est pas le même. Le Schulsozialarbeiter peut aller dans la famille, ce qui n'est pas le cas de l'enseignant. Les médiateurs dans les écoles jouent un rôle essentiel. J'observe qu'on n'en veut pas du côté alémanique du canton, on ne veut que des Schulsozialarbeiter. Moi, ce que je dis, c'est que je peux former à la HEP, en allemand, les travailleurs sociaux et les médiateurs, aussi pour la partie alémanique, sachant que je ne peux pas, sur ce plan-là, aller beaucoup plus vite.

Pour ce qui est du CO de la Veveyse, je dirais que c'est un peu la même manière pragmatique avec laquelle on a aussi avancé dans d'autres CO. D'autres communes ont aussi participé ou ont avancé sur ce plan-là. Ça se fait au cas par cas. Si on veut des travailleurs sociaux, des Schulsozialarbeiter, sur l'ensemble du canton, j'ai estimé qu'il faudrait entre 30 et 40 équivalents plein temps, administratifs. Je suis désolé, je ne peux pas faire sauter le budget avec cet élément-là. Pour la prochaine législature, on prévoit de l'introduire, de le planifier dans le prochain plan financier, mais on ne peut pas simplement réactualiser l'actuel, même s'il dépasse d'une année et chevauche le prochain. Il s'agira bien sûr pour nous d'élaborer en conséquence le concept qui va avec. J'ai reçu beaucoup de lettres de communes et tous les éléments de détail ont pu être répondus sur cette base-là. Même si ça énerve M. le Député Flechtner, c'est néanmoins de cette manière que je réponds aussi à ses remarques en termes de travailleurs sociaux.

Pour ce qui est des responsables d'établissements, je vous rappelle le concept qui a été mis sur pied - ce n'était pas le mien -: les responsables d'établissements seraient, année par année, augmentés pour atteindre l'objectif qu'il faut. Il n'y a pas de limite à ça. On est maintenant quelques années après, on a mis en place notre loi scolaire, de manière progressive et, au budget, j'ai encore augmenté la dotation en responsables d'établissements, même si ce sont des étapes et que ça se fera par paliers. De cette manière, je remplis parfaitement le mandat que m'ont donné le Grand Conseil et la loi, sachant qu'il n'y avait pas tout à coup une vingtaine d'équivalents plein temps créés du jour au lendemain avec ce système-là. Je suis simplement le système en intégrant ces différents éléments. Je suis tout à fait conscient que ce n'est pas suffisant et je continue, année après année, de réclamer et je les obtiens pour ce qui est de ces différentes étapes.

Pour ce qui est de la subvention cantonale au SICHH, eh bien on l'a mise là, parce qu'il faut bien la mettre à quelque part. Je n'ai pas les éléments en termes opérationnels structurels, pourquoi là plutôt que là, mais sachez que c'est déjà au Secrétariat général qu'on a toute une série de montants qui sont liés à de l'argent qu'on reçoit d'autres cantons, pour l'ensemble de l'Etat. Les étudiants qui vont à la HES-SO transitent, je dirais, au niveau des comptes par le compte du Secrétariat général de la DICS. Là, il y a évidemment aussi, à moyen terme, un montant de subventionnement de la Confédération, du SEFRI, qui est souhaité. Ce montant de 2,5 millions, c'est la proposition que nous discutons dans la commission parlementaire. Il est issu du fonds d'infrastructures, donc en soi c'est simplement l'activation d'un montant que nous avons déjà. Ce n'est pas un exercice sur le fonctionnement, c'est un exercice sur "puiser sur le fonds d'infrastructures". Ce montant ne correspond évidemment qu'à l'année prochaine en termes de développement du SICHH et non pas tout le projet qui vous est soumis maintenant à la commission. Nous aurons donc l'occasion d'en parler.

Dire que l'Université ne veut plus du SICHH, c'est archi-faux. D'abord, je vous rappelle que le SICHH a été créé dans le cadre de BlueFactory et cela n'a pas été créé indépendamment. C'était un des éléments constitutifs des plateformes liées à BlueFactory. On l'a raccroché à l'Université parce qu'on fait une part de recherche dedans et que c'est le meilleur endroit pour le faire, tout en en faisant une société anonyme, soit indépendante de l'Université, même si celle-ci y participe, même si elle est actionnaire, avec une augmentation d'ailleurs qui a été faite au cours du temps. Mais, l'important pour nous est que ça reste une société anonyme, puisque c'est comme ça qu'on va pouvoir revendiquer ensuite des montants de soutien au niveau de la Confédération. L'intégrer à l'Université ne nous donnerait plus cette possibilité qui est la carte que nous voulons jouer maintenant avec le Centre de compétences technologiques. C'est pour ça que nous ne l'avons pas non plus rattaché à la Direction de l'économie. Il y a donc un élément, je dirais, un peu structurel pour pouvoir répondre aux critères qui nous permettent d'obtenir des subventions de la Confédération. Ce n'est donc pas un électron libre. Les choses sont clairement présentées au Grand Conseil, même si ce n'est pas à cette session même que nous pouvons discuter du projet lui-même du SICHH, mais ça sera à la prochaine session.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127

Direction de la santé et des affaires sociales (2020)

Rapporteur-e:	Butty Dominique (<i>PDC/CVP, GL</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	08.10.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3105</i>)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3175</i>)
Remarque:	Le projet de budget fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Le compte de résultats boucle avec une augmentation de l'excédent de charges de 33 374 280 frs, malgré une augmentation des recettes de plus de 10 millions.

La santé et les affaires sociales coûteront à l'Etat, en 2020, 1,11 milliard compensé par des revenus de 369,6 millions.

L'augmentation de l'excédent de charges est principalement due au financement hospitalier (+ 10,6 millions), au financement de l'assurance-maladie (+ 9,2 millions y compris la contribution de 5 millions versés au titre de mesure d'accompagnement au projet fiscal), à l'aide sociale pour le domaine de l'asile (+ 6,7 millions en net), aux institutions spécialisées (+ 2,6 millions), aux prestations complémentaires (+ 2,8 millions), au financement du contentieux de l'assurance-maladie (+ 1,9 million), au financement des soins et de l'aide familiale à domicile.

Ces augmentations sont tempérées par une augmentation des subventions fédérales pour les primes maladie (+ 1,7 million) et pour les prestations complémentaires (+ 0,8 million), par une diminution des charges liées au financement des urgences préhospitalières (pour un montant de 0,8 million) et par une augmentation des participations communales aux soins et à l'aide familiale à domicile (+ 0,5 million).

Les investissements passent de 510 000 frs à 250 000 frs.

La Direction de la santé et des affaires sociales occupe 162,5 EPT, effectif en augmentation de deux unités d'assistants sociaux (intervenant en protection de l'enfant) en faveur du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Dans les faits, le SEJ disposera au total de 2,8 EPT supplémentaires grâce à un transfert de 0,8 EPT du Service dentaire scolaire, qui libère en outre encore 0,8 EPT pour le Service du médecin cantonal. En ce qui concerne le SEJ, on y reviendra dans l'examen de détail. L'effectif des apprentis diminue de 15 à 8 unités et celui des stagiaires de 11 à 7 unités. Cette baisse est problématique et la réponse donnée est semblable à celle des autres Directions: manque de locaux. En outre, le Service dentaire scolaire n'accueille pas d'apprentis parce qu'il n'offre pas la palette complète pour la formation des apprentis assistants dentaires et il est de plus en plus difficile de trouver des partenariats avec des cabinets de dentistes privés.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie M. le Rapporteur, qui a été très complet, et je n'ai pas d'autre remarque.

Pythoud-Gaillard Chantal (*PS/SP, GR*). Au nom du groupe socialiste, je vous soumetts ici un amendement, afin d'octroyer un montant supplémentaire de 600 000 frs pour la création de cinq postes en faveur du Service de l'enfance et de la jeunesse

(SEJ). En effet, depuis de nombreuses années, ce Service tire la sonnette d'alarme, car il n'arrive pas à faire face au nombre de mandats de protection à assumer. Un ou une assistant-e social-e à plein temps doit suivre la situation de plus de 100 dossiers, à savoir qu'un dossier concerne souvent plusieurs enfants. Pour exemple, sur Vaud, le nombre de dossiers varie entre 60 et 70 par employé. Pour atteindre cet objectif, il faudrait 14 postes supplémentaires. Suite à la médiatisation de la situation de crise vécue au SEJ, le Conseil d'Etat a accordé 2,8 EPT en septembre dernier. Mais c'est clairement insuffisant. Dans la pratique, cela signifie que les intervenants n'arrivent pas à effectuer leur mission de protection des enfants et encore moins de prévention. Ils n'ont pas suffisamment de temps pour rencontrer ces enfants et leurs parents, pour les accompagner. Ceci entraîne des risques qui peuvent se révéler dramatiques. Ces enfants, auxquels il n'est pas possible d'expliquer les décisions prises, ne peuvent pas être entendus. C'est intolérable et contraire à la Convention des droits de l'enfant. Ces professionnels se trouvent quotidiennement confrontés à des situations difficiles: incestes, abus, maltraitance, négligence. La charge émotionnelle induite est énorme. De plus, comme le temps manque pour s'en occuper, le sentiment d'impuissance et la frustration qui en découle finissent par les épuiser: maladie, burn-out, démissions s'enchaînent, amplifiant le problème dans une spirale infernale, alors que les dossiers continuent d'arriver. Tout le monde ici, j'en suis certaine, s'accorde pour dire que l'enfance est une phase cruciale qui mérite la meilleure attention. La construction d'un adulte autonome, sain et équilibré en dépend.

Au niveau de la DICS, pour l'enseignement, les moyens sont donnés quasi mathématiquement: tant d'enfants = tant de classes = tant d'enseignants. Personne ne remettrait cela en cause. Dans ce sens d'ailleurs, une motion a été déposée par les députés Kubski et Fagherazzi, afin de déterminer un nombre maximum de dossiers par EPT. Au SEJ, il s'agit d'enfants fragilisés, potentiellement en danger, que nous avons la responsabilité de protéger. Le cas échéant, la facture sociale risque de s'avérer bien plus lourde. Aujourd'hui, accorder cinq postes supplémentaires est vraiment un minimum. C'est pourquoi je vous prie d'accepter cet amendement pour octroyer ces 600 000 frs de plus au SEJ. La compensation est proposée à la position "Travaux informatiques effectués par des tiers" du budget du SITEL. Il n'est pas question de minimiser les besoins du SITEL, notamment pour le développement de la cyberadministration, mais il y a lieu de relativiser. La compensation est proposée sur la position "Travaux informatiques effectués par des tiers", qui se monte à plus de 20 millions sur un budget global de 51,3 millions. Cette diminution de 600 000 frs représente moins de 1,2 % et semble ainsi assez supportable, sans toucher à l'effectif du personnel du SITEL.

Sinon, au vu du bénéfice de 400 000 frs annoncé pour le budget de l'Etat, l'utilisation du montant de ce bénéfice serait aussi une solution pour éviter la compensation proposée sur ce budget du SITEL.

Formellement, je vous lis le contenu de cet amendement: "Augmenter de 600 000 frs le budget inscrit sous le centre de charges 3665 - Service de l'enfance et de la jeunesse, position 3010.100, en y inscrivant le montant de 6 774 790 frs et compenser ces 600 000 frs supplémentaires sous le centre de charges 3725 SITEL, position 3130.049 - Travaux informatiques effectués par des tiers - en y inscrivant le montant de 19 799 920 frs."

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Beisitzerin im Friedensgericht Sense.

Am 22. Mai wurde das Postulat betreffend des Sektors Direkte Sozialarbeit im Jugendamt von meinem Kollegen André Schneuwly und mir mit 83 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltungen angenommen. In diesem Saal waren wir uns also einig. Auch die Dringlichkeit für die Schaffung neuer Stellen war unbestritten. Beim Postulat ging es sowohl um die nötigen Ressourcen als auch um die Organisationsstruktur des Jugendamtes. Wir warten somit gespannt auf den Bericht.

Im heutigen Diskurs stehen aber vor allem genügend Stellen im Vordergrund. Was die Schaffung neuer Stellenprozente anbelangt, so hat die grosse Mehrheit der intervenierenden Grossratsmitglieder bereits in der Maisession explizit darauf hingewiesen, dass die notwendigen Massnahmen und Ressourcen im Budget 2020 ihren Platz finden sollen.

Gerne zitiere ich die Antwort von Frau Staatsrätin Demierre: Il faut absolument qu'on puisse doter ce Service de davantage d'intervenants pour la protection de l'enfant, pour assurer un encadrement des jeunes de qualité. Une note est en préparation à l'intention du Conseil d'Etat, qui pourra décider des suites à donner à ce sujet. Les discussions se font évidemment aussi dans le cadre du budget 2020.

Bereits Anfang Juli wurden dann umgehend 2,8 Stellen gesprochen, immerhin. Nötig sind jedoch in diesem Bereich, mit der heutigen Organisation, ca. 10 neue Stellen. Ich zumindest habe ganz fest daran geglaubt, dass der Staatsrat angesichts der anerkannten Dringlichkeit und dem klar geäusserten Willen der Legislative im Budget 2020 die Schaffung weiterer Stellenprozente vorsieht. Denn auch mit der besten Reorganisation kann man nicht 10 fehlende Stellen ersetzen. Und nun? Keine zusätzlichen Stellen. Eine Analyse der Situation für die kommenden Jahre ist erst wieder im nächsten Jahr vorgesehen, budgetrelevant also frühestens im Jahre 2021. Es scheint, dass der Grossteil des Staatsrates die Schwierigkeit im Jugendamt, insbesondere im Bereich der direkten Sozialarbeit, nicht ernst genug genommen hat.

Ist sich der Staatsrat bewusst, dass mit einer solchen Plasterlipolitik der gesetzliche Auftrag mindestens während eines weiteren Jahres erneut nicht gesetzeskonform ausgeführt werden kann? Ist er sich der Problematik von Kindern und

Jugendlichen und deren Betreuungspersonen wirklich bewusst? Denn es gibt sie, sehr geehrter Herr Staatsrat, Kleinkinder, die von ihren Eltern vor die Türe des Exparters gestellt werden, ohne nachzufragen, ob überhaupt jemand zu Hause ist. Es gibt sie, Jugendliche, die selber Anträge um eine Platzierung stellen, nur, damit sie nicht mehr bei ihren Eltern sein müssen. Können Sie sich vorstellen, wie viel Leid dies voraussetzt, wie im Stichgelassen, einsam und hilflos sich diese Kinder und Jugendlichen fühlen müssen? Sie alle sind auf Fachpersonen angewiesen, die rasch, empathisch, kompetent reagieren und auch agieren können. Diese Fachpersonen sind oftmals ihre einzigen Bezugs- und Vertrauenspersonen, sozusagen ihre letzte Hoffnung. Dementsprechend dürfen diese auf keinen Fall ausgebrannt sein. Sie müssen dringend über genügend Ressourcen und vor allem über genügend Zeit für die Begleitung dieser Kinder und Jugendlichen verfügen.

Das ist unsere politische Verantwortung. Nehmen wir sie bitte ernst! Deshalb wird die Fraktion Mitte Links Grün allfällige Vorschläge und Vorstösse, wie auch dieses Amendement, die dem Jugendamt im kommenden Jahr zugutekommen, einstimmig unterstützen.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Ce sujet est sensible, on le voit et j'en veux pour preuve le comité d'accueil auquel nous avons eu droit tout à l'heure. Je ne sais pas comment vous avez trouvé ça, mais moi je n'ai pas apprécié de me faire apostropher à l'entrée du Grand Conseil. Je le dénonce à nouveau, une fois n'est pas coutume: les pratiques du SEJ sont totalement contre-productives et ne servent pas les intérêts qu'elles sont censées défendre.

S'agissant du SEJ, je confirme tout ce qu'a dit notre collègue, M^{me} la Députée Pythoud, par rapport à la situation absolument préoccupante de ce Service. Je l'ai dit tout à l'heure, ça crée des situations tragiques, je ne vais pas entrer dans les détails et je vais vous épargner cela. Le Grand Conseil mais surtout les familles et les enfants concernés attendent du Conseil d'Etat des améliorations. Ce n'est pas possible d'entendre: "Attendez quelques mois, on va faire un rapport, on va voir ce qu'il se passe". Non, c'est insuffisant et les chiffres sont connus: ce Service est sous-doté et fait face à de grands problèmes. On doit aujourd'hui l'aider et prendre nos responsabilités.

Monsieur le Conseiller Etat, vous nous avez dit avant qu'on devait vous faire confiance, que vous alliez prendre cela en main. Non, nous ne vous faisons pas confiance et nous vous retirons toute confiance sur ce sujet. M^{me} de Weck vous a posé des questions bien précises tout à l'heure et il n'y a eu aucune réponse. J'ai moi-même déposé une question écrite et je n'ai toujours pas de réponse. Cela dure, ce n'est pas un dossier qui est traité avec satisfaction. Etant donné qu'on n'a pas de réponse, on propose des amendements totalement arbitraires. Moi je propose quatre postes, le groupe socialiste a proposé cinq postes, 600 000 frs, 480 000 frs. On sait qu'un collaborateur traite environ un peu plus de 100 dossiers, ça déchargera de 400 dossiers l'ensemble des collaborateurs en place et c'est déjà quelque chose de très positif. Cette surcharge fait aussi de fausses économies. Comme avocat, je constate que de plus en plus de mes confrères sont mandatés d'office pour faire des curatelles de représentation ou d'accompagnement pour des tâches précises. Ce sont des tâches qui pourraient être données aux collaborateurs du SEJ, plutôt que de payer des avocats à l'Assistance judiciaire à 180 frs/heure.

Par rapport à l'amendement de la gauche, nous, le groupe de l'Union démocratique du centre, ne pouvons pas le soutenir, puisqu'il prévoit de compenser totalement les 600 000 frs en diminuant une position du SITel du même montant. Or, vous l'avez dit, ce n'est pas le moment de décharger financièrement le SITEL. Avec ce qui s'est passé dimanche passé, je crois qu'on peut vous donner raison. Le problème est que les prestations de tiers se retrouveront au budget de l'année suivante et les 5 EPT supplémentaires se retrouveront d'année en année. Vis-à-vis de ce qu'a toujours dénoncé le groupe de l'Union démocratique du centre, soit combattre l'augmentation systématique et linéaire des collaborateurs de l'Etat, nous ne pouvons pas le défendre. C'est pour ça, je l'ai dit tout à l'heure, que nous aurions attendu du Conseil d'Etat qu'il fasse le travail, parce que c'était son rôle de traiter les priorités: quel service peut être un peu moins doté pour compenser où il y a besoin - on sait qu'au SEJ il y a besoin. Nous n'avons pas eu cette proposition et c'est pour ça que dans mon amendement, je propose d'enlever 240 000 frs au Service informatique, dans le poste où il y a déjà 20 millions, ce qui fait une baisse d'environ 1%. Je pense que ça va être supportable pour l'année prochaine. Je propose également de couper 240 000 frs au Service des forêts et de la faune, position 3010.116 - Traitements des garde-faune. L'idée est que les prochains postes qui partiront à la retraite ou les prochains départs ne soient pas repourvus, parce qu'il s'agit là d'un Service qui est, lui, surdoté. J'en veux pour preuve la réponse du Conseil d'Etat à la question que j'avais posée en 2018: Fribourg, 16 garde-faune, 1 garde faune pour 100 km²; Berne, 38 garde-faune, 1 garde-faune pour 150 km²; Jura, 2 gardes-faune pour tout le canton, 1 pour 419 km²; Neuchâtel, 6 garde-faune, 1 pour 133 km²; Vaud, 18 garde-faune, 1 pour 178 km². Pourquoi? Parce que Fribourg n'utilise pas la possibilité de nommer des garde-faune auxiliaires, qui feraient cette tâche à titre bénévole, qui pourraient faire beaucoup de travail, de prévention quand on fauche dans les prés, dégâts aux cultures, etc. Cinq garde-faune auxiliaires dans le canton de Fribourg, Berne 153 garde-faune auxiliaires, Vaud 131 garde-faune auxiliaires. Il y a donc une solution clé en main: nommer ces garde-faune auxiliaires. Je sais que les garde-chasse ne le veulent pas, parce qu'ils veulent garder leur pouvoir, leurs prérogatives, mais il y a une solution clé en main. Je crois que ces deux postes qu'on propose de transférer seront beaucoup mieux utilisés au SEJ, apporteront beaucoup plus de positif pour les familles que ce Service de la chasse et de la faune, dont je trouve

qu'il est aujourd'hui sur-doté. Je vous remercie d'accepter cet amendement. Ce qu'on nous a présenté, éventuellement venir l'année prochaine si ça se confirme, c'est absolument inacceptable.

Conformément à l'article 41 alinéa 4 de la loi sur les finances de l'Etat, je propose la modification suivante: "Centre de charges 3665, position 3010.100 - Traitement du personnel du SEJ: augmentation de 480 000 frs, compensée par une diminution de 240 000 frs à la position du SITel "Travaux informatiques effectués par des tiers", qui se retrouverait donc à 20 159 920 frs et par une autre diminution de 240 000 frs au Centre de charges du Service des forêts et de la faune, position "Traitements des garde-faune", qui se retrouverait à 1 335 100 frs. Dans l'esprit de cet amendement, il ne s'agit pas de licencier du personnel, mais de ne pas combler des futurs départs.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Comme je l'ai dit précédemment, le groupe libéral-radical est très en souci de la situation que connaît ce Service. Mais cette situation n'est pas nouvelle. Cela fait de nombreuses années que le Service de l'enfance et de la jeunesse connaît des difficultés. Pourquoi rien n'a-t-il été entrepris plus tôt? Maintenant, nous avons deux amendements, comme l'a reconnu d'ailleurs M. Kolly, qui sont arbitraires. Pourquoi quatre postes? Pourquoi cinq postes? On ne sait pas. Or, on sait en plus que lorsque vous nommez un assistant, il y a des charges supplémentaires pour le secrétariat pour la comptabilité. Donc, de nommer simplement cinq assistants sociaux, ce n'est pas suffisant. Cette augmentation n'aura donc pas les effets escomptés. Le groupe libéral-radical continue à dire que sans une vision globale, il est impossible de déterminer si ces montants sont suffisants et quels sont les problèmes qui affectent ce Service depuis de nombreuses années. La situation est grave. Elle demande des réponses globales et pas seulement une politique de sparadrap. En outre, la réduction que vous proposez, tant l'amendement de l'UDC que l'amendement du groupe socialiste, est complètement arbitraire. M. le Directeur des finances nous l'a dit: "Ne diminuez surtout pas ces charges d'informatique". Contrairement à M. Kolly, je pense que nous avons entendu notre ministre des finances donner des réponses à la situation. Il nous a dit qu'il y avait 2,8 EPT qui ont été accordés et que ces postes ont été repourvus. Il y a un EPT supplémentaire qui a aussi été accordé. Le Conseil d'Etat a offert à M^{me} la Commissaire la possibilité, le droit de revenir au début 2020 pour demander de nouveaux postes. Le Conseil d'Etat, si j'ai bien lu, bien entendu, est prêt à accorder 2 EPT, ce qui ferait un total de 5,8. On est déjà au-delà des 5 demandés par l'amendement des socialistes.

M^{me} la Commissaire, pouvez-vous confirmer les déclarations faites par notre ministre des finances? En outre, un rapport - à ce que j'ai entendu - de la DSAS a été transmis au Conseil d'Etat. M^{me} la Commissaire, pouvez-vous nous dire quel est le contenu de ce rapport? Est-ce que ce rapport a analysé les causes des surcharges de ce Service? Y a-t-il d'autres causes qu'uniquement l'augmentation des mandats décernés par la Justice de paix? D'autres pistes, d'autres solutions sont-elles envisagées? Quand est-ce que ce rapport sera transmis au Grand Conseil? Je pense que les députés ont envie de connaître le contenu de ce rapport et de savoir quelles sont les véritables solutions efficaces qui peuvent être données. C'est spécialement le groupe socialiste qui prônait la transparence. Je crois qu'on a besoin de transparence au SEJ, car ça fait trop longtemps que cela dure. Le SEJ voulait même transmettre des mandats d'enfants au Service des curatelles de la Ville, parce qu'il n'arrivait plus à faire face. Or, vous le savez, le Service des curatelles, c'est pour les adultes. Un véritable rapport et une véritable analyse de la situation sont demandés urgemment. Je pense que personne ne s'oppose à ce qu'il y ait cette étude qui soit faite, mais qu'ensuite les conclusions prises soient appliquées. Là, nous avons entendu notre ministre des finances qui l'a dit: le Conseil d'Etat est ouvert aux propositions de la DSAS. Alors, s'il vous plaît, donnez-nous les réponses et que cette situation qui dure depuis trop longtemps trouve enfin un épilogue. Ce sera un bien pour l'ensemble du canton.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Wir haben es gehört, die Lage ist kritisch. Das Jugendamt braucht unbedingt zusätzliche Stellen, um die gesetzlichen Aufträge zu erfüllen und um Burnouts und Personalabgänge zu vermeiden.

Die sehr schwierige Lage des Personals im Jugendamt ist seit Jahren bekannt. Es müssen dringend Massnahmen ergriffen werden, um die Arbeitsüberlastung zu reduzieren, und dies ist nur mit einer massiven Stellenaufstockung möglich sowie mit der Festlegung einer maximalen Anzahl Fälle pro Fachperson. Die Anzahl Situationen pro Fachperson ist in Freiburg viel höher als in den Nachbarkantonen. Eine solche Situation ist nicht nur für die betreuten Kinder und Familien gefährlich, sondern auch für die Gesundheit des Personals. Wer kann so das Mandat Kinderschutz erfüllen? Wie können schwerwiegende Situationen verhindert werden?

Die Fachpersonen können nur Feuer löschen und sich um Notfälle kümmern. Es besteht das Risiko, dass Misshandlungen und Missbräuche übersehen werden. Das will niemand von uns. Und ich finde es einen Hohn, wenn man uns hier zur Antwort gibt, dass man abwarten will bis Anfang 2021 oder 2020, ob man dann die Probleme sieht und dann mehr Stellen sprechen will. Die Probleme sind seit Jahren bekannt. Die Probleme sind da und jetzt muss man nicht noch einmal warten.

Ich bitte Sie, meine Damen und Herren, nehmen wir unsere Verantwortung wahr und stimmen wir einer Aufstockung der Stellenprozentage im Jugendamt zu.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). J'interviens ici à titre personnel. Il est vrai que les problèmes au SEJ doivent être réglés et j'espère que le rapport apporte les solutions et qu'il relève où sont les problèmes qui doivent être réglés et de quelle manière

on doit les solutionner. On sait que le SEJ, faute de personnel lorsqu'il doit remplacer des personnes, engage des gens qui sont au chômage, qui ont peu d'expérience, qui sont là parce qu'ils cherchent du travail, mais qui savent dès le départ qu'ils ne vont pas rester au SEJ. En effet, dès qu'ils ont éventuellement un peu d'expérience, ils quittent le SEJ et on recommence avec de nouvelles personnes. Je ne pense pas que c'est la bonne solution pour travailler de manière optimale et efficace. De ce côté-là, il y a certainement quelque chose à faire.

Il est vrai qu'on a beau corriger tout ce qu'on veut au SEJ, mais si le nombre de postes n'est pas suffisant par rapport aux enfants qui doivent être suivis, on ne va pas pouvoir faire le travail et il est impossible de solutionner et d'aider ces jeunes qui sont en difficulté. Le canton de Fribourg doit investir dans cette jeunesse et doit trouver des solutions, car si on n'investit pas aujourd'hui, on aura des problèmes sociaux dans le futur, soit de la délinquance, soit des problèmes sociaux, ceci avec des coûts bien plus élevés que le montant qu'on va décider aujourd'hui. Donc, on doit aussi peut-être tenir compte de ce qui se fait dans les autres cantons. On a vu que dans le canton de Vaud, on a 60 cas par intervenant. Ce n'est peut-être pas la bonne comparaison de prendre le canton de Vaud, mais je ne sais pas ce qui se fait dans les autres cantons. On se rend très bien compte que les postes qui sont aujourd'hui proposés par les amendements n'arrivent de loin pas à couvrir la différence entre le canton de Vaud et notre canton. Cela veut dire que c'est en tout cas une nécessité d'obtenir ces quelques postes. De ce fait-là, je soutiendrai l'amendement de M^{me} Chantal Pythoud.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je m'exprime à titre personnel. J'annonce mes liens d'intérêts: je suis enseignante au CO d'Estavayer-le-Lac et j'ai la chance aussi d'être assesseure à la Justice de paix de la Broye. Dans ce cadre-là, je suis souvent confrontée à des enfants qui dysfonctionnent ou dont la famille est inadéquate ou en difficulté et pour lesquels il est toujours urgent de trouver une solution. Les demandes sont toujours urgentes lorsqu'on parle d'enfants, mais les structures sont ce qu'elles sont. On peut toujours argumenter, là maintenant, pour une meilleure gouvernance, plus de transparence ou une restructuration du Service, bien sûr, mais il reste cependant la réalité. Chaque intervenant, cela a déjà été dit, en protection de l'enfance, gère 122 enfants, alors que Genève et Vaud en comptent la moitié. Comparaison n'est pas raison, allez-vous me dire, mais lorsqu'il s'agit d'enfants, Mesdames et Messieurs, toutes celles et tous ceux qui êtes parents ici, vous savez que la maison brûle très vite. Les intervenants en protection de l'enfance du SEJ font un travail admirable au quotidien, on le sait, on le dit, on l'a toutes et tous reconnu et, pourtant, rien n'a changé. Je ne tiens pas à allonger les débats, mais j'aimerais juste partager une petite anecdote. Cet été, le SEJ a averti la Justice de paix que pendant les mois de juillet et août, il n'y aurait plus aucun curateur du SEJ pour des mandats de représentation, ces mandats par exemple qui sont instaurés lorsqu'un enfant doit être accompagné pour des démarches de justice, par exemple à l'encontre des parents. Ainsi donc, cela a déjà été dit, les justices de paix ont dû se tourner vers des avocats pour assurer ces mandats. Ce n'est qu'un exemple critique d'une situation encore plus critique, qui est vécue au quotidien et qui touche la population la plus faible et la plus fragile de notre canton. Aujourd'hui, nous avons la chance de pouvoir influencer un tout petit peu et à notre mesure ces situations particulièrement tristes, simplement en octroyant un peu plus de moyens au Service de l'enfance et de la jeunesse. Ces moyens supplémentaires demandés dans l'amendement de notre collègue Chantal Pythoud ou dans celui de notre collègue Nicolas Kolly ne suffiront pas à tout régler, on ne va pas sauver le monde entier aujourd'hui. Mais, du moins, ils représentent une bouffée d'oxygène bienvenue pour le SEJ, pour son personnel et pour toutes les familles accompagnées par le Service. Dans un canton qui se veut si dynamique et si jeune comme le nôtre, la protection des plus faibles doit être une priorité Mesdames et Messieurs et, au-delà des mots, chers collègues, vous avez l'occasion ici et maintenant de joindre le geste à la parole.

Morel Bertrand (*PDC/CVP, SC*). Permettez-moi tout d'abord une petite parenthèse. Il paraît que recevoir des vœux d'anniversaire du premier citoyen du canton, du Parlement et de membres du Gouvernement est bon pour la santé. Je suis donc en pleine forme et je vous en remercie.

Je m'exprime maintenant à titre personnel sur la question du SEJ. Je n'ai pas d'intérêt particulier, si ce n'est que je suis avocat et souvent confronté à des familles en difficulté. Le SEJ est notamment censé venir en aide aux familles, dans un contexte souvent tendu et conflictuel. Or, dans le cadre de mes activités, je me rends compte très souvent du découragement d'un parent, qui voyait l'intervention du SEJ comme une source d'apaisement mais qui, au final, doit déchanter en raison notamment d'un manque de personnel, mais aussi peut-être d'un défaut au niveau de la gouvernance: les dossiers n'avancent pas, les rapports mettent du temps à être établis et les décisions prennent beaucoup trop de temps. Pendant ce temps, des familles, mais surtout des enfants, souffrent. Alors, n'ajoutons plus de la souffrance à de la souffrance et optons pour un SEJ efficace, qui pourra rasséréner la situation, ce qui implique au moins une augmentation de la dotation en personnel. Je vous invite donc à soutenir l'un ou l'autre amendement. En ce qui me concerne, je soutiendrai celui du député Kolly, où les compensations sont très explicites et justifiées.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). J'ai vraiment le profond sentiment que tout le monde veut trouver une bonne solution et ça c'est important. Il y a de toute évidence un problème. Maintenant, quelles mesures prendre? A titre personnel, je pense que les deux amendements ne sont pas bons, parce qu'on va simplement mettre un emplâtre sur une jambe de bois. On va couper dans l'informatique, dans la faune, dans la nature, pourquoi? Par contre, on a un véritable problème. Là, je rejoins pleinement M^{me}

de Weck tout à l'heure. Je pense qu'il y a un rapport qui est en route. S'il y a un audit qui est en train d'être fait, donnez-nous les résultats, allons de l'avant, expliquez-nous où sont les problèmes et, ensuite, nous serons assez malins et intelligents pour très rapidement prendre les devants, au début de l'année prochaine s'il le faut avec un crédit complémentaire, et doter ce Service en fonction du personnel dont il a besoin. A mon avis, aujourd'hui, on fait vite quelque chose pour faire quelque chose, mais moi j'aimerais bien connaître ce rapport. Peut-être qu'il faut encore plus de monde, je ne sais pas. Mais, de toute évidence, aujourd'hui, c'est le grand problème qu'on a, c'est ce SEJ. Alors, Madame, Messieurs les Commissaires du Gouvernement, donnez-nous des réponses ou donnez-nous un délai et revoyons notre copie. En l'état, je peux voter ni pour un amendement, ni pour l'autre. Par contre, je serai le premier à voter un crédit complémentaire au début de l'année prochaine, lorsqu'on aura une base claire, précise, pour assainir cette situation. Donc, je reprends les propos de M^{me} de Weck dans ce sens. Je ne sais plus si je suis vraiment le reflet du PDC actuellement (*rires*), mais ça ne fait rien parce qu'eux ils peuvent penser comme ils veulent, comme moi d'ailleurs. De toute évidence, on sent que les personnes sont instables actuellement (*rires*).

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Wenn Sie auf den Notfall gehen müssen, dann werden Sie behandelt - meistens. (*Gelächter*)

Ich denke, wir sind hier in einer Situation, wo das Jugendamt ... Le SEJ est dans une situation vraiment très difficile. Je ne comprends pas pourquoi, aujourd'hui, on ne veut pas dire oui pour un certain nombre de postes qui seront encore insuffisants. C'est pour ça qu'à mon avis, aujourd'hui, on doit prendre une décision pour les enfants, pour les jeunes, pour les personnes qui travaillent là-bas et j'espère que M. Dafflon et M^{me} de Weck, dans ce sens, puissent aussi dire oui. Parce que ça fait longtemps qu'on attend que quelque chose se passe. Ce sont des petits sucres qu'on a donnés jusqu'à présent, mais maintenant il faut donner un sucre plus grand, afin que, quand le rapport sera ici, on voie ce qu'on doit encore ajouter. J'espère bien qu'aujourd'hui on donne vraiment au SEJ des postes et qu'à partir de demain ils savent "on peut y aller".

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Le budget 2020 a été accepté par la Commission des finances et de gestion dans sa version originale. Les amendements n'ayant pas été débattus et au nom de l'orthodoxie de la CFG, je ne peux me prononcer sur ces deux amendements.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues et qui se sont préoccupées de la situation du SEJ qui, effectivement, est un Service qui est actuellement sous tension et qui a trop de dossiers par intervenant: sans les nouveaux postes qui ont été donnés, on est à 100 situations par intervenant. Je rappelle qu'une situation ce n'est pas un enfant, mais ça peut être plusieurs enfants. Ces dernières années, le Conseil d'Etat s'est soucié de la situation du SEJ. Depuis 2012, c'est plus de 12 postes qui ont été octroyés au SEJ, soit quasiment la plus grande partie des postes qui ont été octroyés à la DSAS. Malheureusement, ces postes n'ont fait que limiter l'augmentation du nombre de dossiers pour les assistants sociaux du SEJ.

La situation est la suivante: le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer pour 2020 deux postes que j'ai été autorisée à engager dès cet été 2019, pour pouvoir justement soutenir et décharger les assistants. S'ajoute à ces deux postes un 0,8 EPT que je transfère du Service dentaire scolaire au SEJ. Il y a donc 2,8 postes. De plus, un poste est en discussion au Conseil d'Etat. La DSAS devait répondre à un certain nombre de questions du SPO, pour permettre au Conseil d'Etat de se déterminer sur ce poste supplémentaire. Les réponses ont été apportées hier encore. Donc, le Conseil d'Etat va pouvoir se déterminer sur ce poste-là.

Vous avez pas mal évoqué le nombre de dossiers à charge des assistants. Donc, peut-être un point de la situation: Avec les postes qui ont été octroyés, donc les 2,8 EPT, c'est 92 dossiers à charge de chaque assistant social et, avec le 1 poste supplémentaire qui sera vraisemblablement donné, ça donnera 87,6 situations par intervenant en protection de l'enfant (IPE). Vous avez évoqué la question de 4 ou 5 postes supplémentaires. J'ai fait le calcul de savoir ce que ça donnerait si par exemple il y avait encore 5 postes supplémentaires: à ce moment-là, on arriverait à 71 situations par EPT. La demande de 14 postes supplémentaires, comme cela a été évoqué par les syndicats, n'a donc pas lieu d'être.

Le Conseil d'Etat va discuter de ce poste supplémentaire. Il a également été d'accord que je puisse revenir, au début de l'année prochaine, avec un complément d'analyse par rapport à la situation actuelle, situation avec les postes qui seront donnés pour, le cas échéant, pouvoir octroyer des postes supplémentaires. Il n'y a pas d'audit qui a été organisé et il n'y a pas de rapport en cours. Je ne sais pas de quel rapport actuel M^{me} la Députée de Weck parle. Le seul rapport qui est sur la table, c'est le rapport qui a été traité le 4 juillet 2019 par le Conseil d'Etat, soit un rapport de la DSAS sur la situation du SEJ, avec des demandes au Conseil d'Etat. Ces demandes portaient sur la transformation du 0,8 EPT dont je vous ai parlé tout à l'heure, ce qui a été accepté par le Conseil d'Etat, et sur l'augmentation de 4,2 EPT en 2019, tout de suite dès cet été. Le Conseil d'Etat a pris la décision que je vous ai présentée tout à l'heure, dans le cadre du budget. Finalement, il faut voir que la situation du SEJ est devenue de plus en plus difficile parce que les situations sont de plus en plus complexes, dues à des situations familiales qui sont toujours plus difficiles et qui exigent aussi du SEJ un énorme travail de coordination avec le réseau. Par ailleurs, il y a aussi un manque de places dans les institutions, ce qui fait que ça complique évidemment aussi les placements et augmente le travail. Il faut dire aussi qu'on est confronté à une augmentation des situations de protection de l'enfant, notamment celles

des enfants de moins de 15 ans qui présentent des troubles très importants, non seulement du point de vue éducatif et de comportement, mais également avec d'importants troubles psychiques et de la personnalité. Il faut dire aussi que les mandats ordonnés par les autorités de protection de l'enfance (APE), suite à l'introduction du nouveau droit de la protection de l'enfant au 1^{er} janvier 2013, sont de plus en plus diversifiés et de plus en plus complexes. Les APE demandent une prise en charge sur mesure, encore plus intensive que par le passé, de la part des assistants, ce qui évidemment renforce la charge de travail.

Il y avait également une question dans le débat d'entrée en matière sur le nombre de démissions. Donc, depuis le début de l'année 2019, nous avons eu 10 démissions, dont 4 qui sont des départs à la retraite. Au 18 octobre 2019, selon les chiffres demandés par la CFG, nous avons 3 personnes absentes pour maladie, dont une à temps partiel, une à 100 % et une à 50 % pour des cause d'accident. Nous estimons actuellement, sur l'année 2019, l'absence de 3 personnes pour de la surcharge.

Le Conseil d'Etat vous propose d'attendre maintenant, avec l'octroi des 2,8 postes, plus le poste qui est en discussion et qui va certainement être octroyé. En parallèle, nous sommes en train de réorganiser le SEJ en trois secteurs, pour avoir aussi une meilleure gestion à l'interne. Nous sommes en train de travailler à la mise en place d'un nouveau système informatique (OneBase), qui devra permettre aussi d'alléger un tout petit peu le travail administratif des assistants, même s'il faut le dire, l'implémentation de ce OneBase va créer un énorme travail. Il faudra donc encore qu'on ait une discussion au Conseil d'Etat sur cette question-là. Mais, après, une fois le système implémenté, ça devrait être au moins un léger soulagement.

Puis, en parallèle, nous avons pris la décision à la DSAS de mandater une analyse d'organisation du SEJ, avec la société qui examine actuellement le Pouvoir judiciaire. Il est logique que cette même société fasse le travail, puisqu'elle va examiner aussi l'organisation des justices de paix qui travaillent en collaboration avec le SEJ. On est en discussion pour donner ce mandat, pour avoir aussi une vue d'ensemble de l'organisation d'un point de vue extérieur.

Par ailleurs, nous devons venir avec la réponse à la motion Kubski-Fagherazzi, qui demande qu'on vienne au Grand Conseil avec la proposition de procéder comme dans l'enseignement, c'est-à-dire qu'un certain nombre de dossiers déclenchent un certain nombre de postes. Vous aurez donc l'occasion tout prochainement de vous prononcer sur cette motion. Quant à la réponse à la question Kolly, elle est en traduction, donc elle va arriver incessamment. Nous sommes également aussi à bout touchant avec le rapport au postulat Mäder/Schneuwly, pour que vous ayez la vue d'ensemble de ce Service.

A ce stade-là, au nom du Conseil d'Etat, je vous demande de refuser les deux amendements, puisque je vous ai expliqué comment le Conseil d'Etat entendait avancer sur ce dossier-là. Je rappelle également que l'amendement proposant de diminuer le centre de charges 3010.116 - Traitements des garde-faune implique de licencier des collaborateurs et que la proposition de prendre des montants au SITEL, avec des travaux informatiques effectués par des tiers, implique aussi qu'il y aura des projets qui ne pourront se réaliser, notamment des projets au SEJ, pour plus de 400 000 frs, justement pour l'implémentation de One base. La position du Conseil d'Etat est donc de vous demander de refuser les deux amendements.

Le Président. Je prends note que vous demandez le refus des deux amendements. Je vais encore donner la parole à M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, vu qu'une des compensations concerne sa Direction.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je le dis très honnêtement, je suis choqué par la méthode qui consiste à disséquer un service qui rend des services à la biodiversité, à la nature, qui intervient dans les accidents de la route, qui intervient pour des taxations pour les agriculteurs, pour des estimations de dégâts, pour les pollutions de cours d'eau, dans des cas de revitalisation de biotopes et qui fournit de nombreux services aux chasseurs. J'ai la Fédération fribourgeoise des chasseurs qui les soutient et qui me demande qu'ils fournissent encore plus de services. Ce n'est évidemment pas possible de tenir ce budget sans licencier des personnes et ça c'est une méthode extrêmement étonnante. On nous avance des chiffres qu'on ne peut pas vérifier, puisqu'ils sont annoncés à l'instant. Je dois dire aussi qu'il y a des affirmations qui sont fausses: nous avons des garde-faune auxiliaires dans le canton de Fribourg. Donc, pour moi, on ne peut pas comparer non plus des cantons sans avoir les cahiers des charges car, comme je vous l'ai dit, ils ne font pas que de la surveillance de la chasse, ils accomplissent beaucoup d'autres missions et on ne peut pas prendre, sur un coup de tête, la décision de disséquer complètement un service. Les services rendus à la population, dans les régions, puisqu'ils sont répartis par régions ... Je vous prie d'avoir un peu de conscience. M. Morel aussi, je suis étonné par vos interventions. On ne peut pas, comme ça, sur un coup de tête, sans analyse, sans réflexion, simplement disséquer un service.

Je vous remercie de refuser cette coupe dans le budget.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Nous avons le droit de reprendre la parole après le commissaire pour corriger des éléments faux. Il y a donc deux éléments que je veux corriger:

1. e conseiller d'Etat Castella a dit qu'on sortait des chiffres qu'on ne pouvait pas vérifier. Monsieur le Conseiller d'Etat, les chiffres que j'ai sortis, je les ai sous les yeux, là. Il s'agit de la réponse du Conseil d'Etat à la question 2018-CE-19. Je pense que les chiffres du Conseil d'Etat sont corrects, auquel cas je vous invite à aller les vérifier.

2. M^{me} Demierre a dit qu'on n'aura pas le choix de licencier. C'est faux, je l'ai dit avant. L'esprit de mon amendement est de ne pas renouveler les futurs postes et les futurs départs. S'il y a un dépassement de budget, il y a toujours la possibilité de faire un budget complémentaire. Mon idée est de ne pas renouveler les futurs départs. C'est très clair, je ne demande aucun licenciement. On me fait dire des choses que je n'ai pas demandées.

Le Président. Je suis saisi de deux amendements sur le même objet, concernant la DSAS, centre de charges 3665 - SEJ, position 3010.100. Je demande à M^{me} la Députée Pythoud-Gaillard si elle maintient son amendement? Oui. Monsieur le Député Kolly, vous maintenez votre amendement? Oui.

Je vais, dans un premier temps, opposer les deux amendements et j'opposerai ensuite l'amendement gagnant au budget initial du Conseil d'Etat. Nous pouvons donc maintenant passer au vote.

> Au vote l'amendement Pythoud-Gaillard opposé à l'amendement Kolly est accepté par 52 voix contre 35 et 12 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Pythoud-Gaillard:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 52.*

Ont voté en faveur de l'amendement Kolly:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 35.*

Se sont abstenus:

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total 12.*

> Au vote l'amendement Pythoud-Gaillard opposé à la version initiale du budget est accepté par 54 voix contre 42; il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de l'amendement Pythoud-Gaillard:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/

SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 54.*

Ont voté en faveur de la version du Conseil d'Etat:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 42.*

S'est abstenu:

Butty Dominique (GL,PDC/CVP). *Total: 1.*

> L'examen de ce chapitre est terminé; le budget de la DSAS, centre de charges 3665 - Service de l'enfance et de la jeunesse, position 3010.100 - Traitements du personnel est modifié comme suit selon l'amendement Pythoud-Gaillard: 6 174 790 6 774 790 frs.

Ce supplément de 600 000 frs est compensé comme suit au budget de la DFIN, centre de charges 3725 - Service de l'informatique et des télécommunications, position 3130.049 - Travaux informatiques effectués par des tiers: 20 399 920 19 799 920 frs.

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2020)

Rapporteur-e:	Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	08.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3105)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3175)
Remarque:	Le projet de budget fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le budget 2020 de la DIAF présente un excédent de charges du budget de fonctionnement qui se monte à 85 660 460 frs, soit un montant de 2,14 millions supérieur au budget 2019. Le budget des investissements s'élève à 23 852 000 frs et se situe dans le cadre des années précédentes. La Direction occupe 454.91 EPT au budget 2020 soit 4.75 de plus qu'au budget 2019 et 77 apprentis, soit 2 de plus qu'en 2019.

La DIAF a obtenu 1.5 EPT supplémentaires pour 2020. 0.4 EPT est à disposition des préfetures et c'est la Conférence des préfets qui décidera de la répartition. 0.8 EPT va au SAgrri pour augmenter les ressources et compétences liées à la thématique

du sol. Le 0.3 EPT restant sera utilisé pour renforcer le secrétariat de la Direction. La différence restante entre les effectifs 2019 et 2020 vient de l'intégration du Service de la nature et du paysage au Service des forêts et de la faune.

Quelques points concernant les préfetures. La création du centre de charges "Conférence des préfets" est le résultat de l'adaptation de la loi sur les préfets fin 2017, qui a institutionnalisé cette Conférence. Le poste de 0.8 EPT de conseillère juridique, auparavant comptabilisé à la Préfecture de la Sarine est maintenant imputé à ce centre de charges. Il en est de même pour le nouveau poste de 0.4 EPT de juriste à disposition des préfetures. La répartition dans les différentes préfetures sera décidée par la Conférence des préfets cet automne.

Il est par ailleurs à relever que le produit des amendes prévu au budget 2020 a encore augmenté en comparaison avec le budget 2019, car les nouveaux radars achetés dans le courant de l'année 2019 permettront d'atteindre le 100% des recettes estimées en 2020 alors qu'en 2019 les recettes étaient estimées à hauteur de 70%.

Le budget du Service des communes est très stable à l'exception de la rubrique concernant les fusions de communes et les rubriques de la péréquation financière intercommunale. L'augmentation du montant de la péréquation des ressources a un effet sur la péréquation des besoins, entièrement financée par le canton. Pour le budget 2020, les charges du canton augmentent d'environ 600 000 frs.

Au SAgrri l'excédent de charges est quasiment identique à celui de 2019. Une augmentation de 0.8 EPT sera utilisée pour augmenter les ressources affectées à la thématique du sol. La protection des bonnes terres agricoles est un enjeu stratégique – les mots clefs sont la mise à jour de l'inventaire des SDA, le suivi des projets de remblai agricole ou encore l'érosion. Les subventions cantonales pour les améliorations foncières s'élèvent à 8,5 millions, elles sont identiques au budget 2019 mais légèrement inférieures aux comptes 2018.

Le budget des paiements directs est adapté au montant des comptes 2018. La diminution des contributions de transition depuis 2014 n'a pas pu être compensée dans la totalité avec d'autres types de contributions.

L'excédent de charges de l'Institut agricole de Grangeneuve est légèrement supérieur au budget 2019 mais bien inférieur aux comptes 2018. Le compte des investissements présente deux nouveaux projets. Le Grand Conseil devra encore se prononcer sur le projet de rénovation du site de Sorens. Le montant de 500 000 frs inscrit au budget 2020 devrait servir à payer les premiers mandats de prestations. Par contre le projet Biogaz prévu dans la nouvelle ferme école de Grangeneuve fera objet d'une décision du Conseil d'Etat. Le coût total du projet Biogaz est estimé à 1,15 million et sera réparti, le cas échéant, sur les budgets 2020 et 2021.

L'intégration du Service de la nature et du paysage au Service des forêts et de la faune, nouvellement nommé Service des forêts et de la nature (SFN) au 1^{er} avril 2019, rend difficile la comparaison entre le budget 2019 et le budget 2020. Pour une meilleure lisibilité du budget 2020, les justificatifs indiquent les montants des budgets 2019 SFF et SNP dans chaque rubrique concernée. L'excédent de charge du SNP dans le budget 2019 s'élevait à 2 172 910 frs. L'augmentation de l'excédent de charge du Service des forêts et de la nature par rapport au budget 2019 d'environ 2,7 millions est donc essentiellement due à l'intégration du SNP. Voici pour les points essentiels de ce budget 2020 de la DIAF.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie M. le Rapporteur pour la rapidité et toutes les informations qu'il a données qui sont extrêmement complètes, je n'ai pas de chose à ajouter.

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC). Meine Interessenbindung: Ich bin stellvertretende Generalsekretärin der Konferenz für Waldtiere und Landschaft. Ich möchte auch in Bezug auf die Vorstösse, weil sie übermorgen traktandiert sind, Ihre Aufmerksamkeit kurz auf das Thema Biodiversität lenken. Es werden viele Studien und Erhebungen verlangt. Ich bin der Meinung, dass wir genügend wissen, um überzeugt sofort massiv mehr in den Erhalt der Biodiversität zu investieren.

Aktuell spielt sich - Herr Staatsrat hat es bereits am Rande erwähnt - aufgrund des ausgelaufenen Diesels im Tiguellet eine Katastrophe ab. Es sind nicht nur ein paar Enten, die dies nicht überlebt haben. Die Ufervegetation, Amphibien, Wasserinsekten etc. sind massiv betroffen, und es wird lange dauern und viel Geld kosten, den natürlichen Zustand wiederherzustellen, wenn dies überhaupt je gelingt.

Ce n'est qu'un petit exemple. Nous savons que la biodiversité ne va pas bien, même sans de telles catastrophes. Je prie le Conseil d'Etat de ne plus embellir la situation et d'arrêter de repousser des mesures concrètes en faisant des études. La disparition des insectes est massive, ce sont les agriculteurs qui vont en souffrir en premier. Les surfaces de prairies sèches diminuent, les marais s'assèchent, les habitats sont fragmentés. Nous connaissons les faits. Notre canton va apparemment bien si le Conseil d'Etat peut prévoir une baisse des impôts. Je demande au Conseil d'Etat de prendre vite des mesures concrètes et de développer un programme "biodiversité" qui mérite son nom.

Es braucht dringend eine Reduktion der Pflanzenschutzmittel, ein verstärktes Subventionsprogramm in der Landwirtschaft, um die Flächen biodiversitätsfreundlicher zu bewirtschaften. Es braucht mehr Wildtierkorridore,

Wiederherstellungsmassnahmen für Moore und so weiter und so fort. Man kann sich einiges in anderen Kantonen anschauen und muss nicht alles neu erfinden. Der Kanton Aargau beispielsweise hat hier pionierhafte Arbeit geleistet, immerhin ein bürgerlich dominierter Kanton. Es war der damalige FDP-Regierungsrat Peter Beyeler, unter dem diese Arbeit gemacht wurde. Ich bitte Sie, dieses Thema aufzunehmen und hier wirklich vorwärts zu machen und mehr zu machen, als bisher im Budget vorgesehen ist.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: j'assume le mandat de vice-syndique de la commune de Corserey. J'interviens ici au sujet des élections communales et, comme nous examinons le budget, je souhaite relever que dans les communes qui ont eu des élections - je ne parle que de celles qui ont eu des élections communales - le personnel a dû rester de nombreuses heures supplémentaires au bureau. A Corserey il y avait 5 personnes. Elles ont dû rester jusqu'à 20 h 00 alors que les résultats étaient connus à 13 h 30. La secrétaire a dû revenir le lendemain matin, elle a essayé toute la journée d'envoyer les résultats, elle n'a pas réussi, elle n'a pu transmettre les résultats que le mardi soir. Ma question est très simple, Monsieur le Commissaire du gouvernement: qui va prendre en charge les coûts supplémentaires de ces heures de travail ? Et puis, est-ce que le Conseil d'Etat a peut-être déjà décidé de dédommager ces heures ?

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Avec ses propositions, en tout cas ses propos, je pense que la députée Balmer a deux jours d'avance, étant donné que diverses motions sur la biodiversité et les insectes seront traitées sauf erreur jeudi.

Concernant les subventions, elles sont en grande partie versées et dirigées par la Confédération. Quant à la pollution au mazout du Tiguellet, on ne peut que la regretter, mais je ne suis pas sûr qu'un changement de politique empêchera une quelconque pollution, même par d'autres matières.

Concernant la députée Berset, au niveau des élections communales, je ne sais pas si le Directeur des institutions vous répondra ou pas, mais de mon point de vue, cette question devrait plutôt être posée à la Chancellerie étant donné que c'est elle qui a géré ces élections.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Tout d'abord à la députée Balmer: oui je vous ai entendue, le canton de Fribourg travaille à sa stratégie. Actuellement, nous avons négocié des conventions programmes avec la Confédération, vous le savez certainement, avec une très forte augmentation du budget pour la biodiversité. Il faut maintenant - je suis entièrement d'accord avec vous - passer à l'acte plus qu'aux études et nous aurons l'occasion d'en parler jeudi. Je rejoins principalement vos propos, j'aimerais dire que pour ça, il faut aussi des ressources en personnel et que je suis très heureux qu'elles n'aient pas été coupées il y a quelques minutes.

Concernant la demande de la députée Berset, le Conseil d'Etat a validé ces élections, a demandé un rapport à la Chancellerie, qui sera étudié. Aujourd'hui nous n'avons pas pris de position, pas pris de décision, donc je ne vais pas pouvoir vous en communiquer, mais j'ai pris note de la question et la transmettrai et vous aurez une réponse à votre question.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127 Pouvoir judiciaire (2020)

Rapporteur-e:	Moussa Elias (<i>PS/SP, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	08.10.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3105</i>)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3175</i>)
Remarque:	Le projet de budget fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Le budget 2020 du Pouvoir judiciaire est particulièrement stable en comparaison au budget 2019. Les charges augmentent de 864 000 frs (+1 %) et les revenus progressent de 942 000 frs (+2,13 %), si bien que l'excédent de charges, lui, diminue de 0,19 %, à 41 743 960 frs. L'effectif du personnel au niveau du Pouvoir judiciaire augmente de 2 EPT, attribués au Tribunal pénal des mineurs, pour un total de 321,73 EPT, 47 apprentis et 2 stagiaires.

L'importante différence entre les charges 2019 et 2020 est notamment liée au projet informatique, e-Justice. Pour rappel, le but du projet e-Justice est l'informatisation des procédures judiciaires et, à terme, la création du dossier électronique du justiciable. Ce projet de grande ampleur a pris sa vitesse de croisière cet automne.

Au budget 2020, une partie importante des coûts informatiques du projet e-Justice est centralisée sous les rubriques du Tribunal cantonal, comme l'a été jusqu'à maintenant l'ensemble du budget informatique du Pouvoir judiciaire. D'autres frais liés à ce projet, tels que le montant forfaitaire de 550'000 frs pour le financement du personnel métier, les frais d'achat de matériel ou de location de locaux sont imputés au budget du Service de la justice.

Il convient également de relever ici l'analyse du Pouvoir judiciaire, qui a débuté fin 2018, qui est toujours en cours. Cette analyse porte sur l'efficacité du Pouvoir judiciaire fribourgeois. Le rapport sur le premier volet consacré à l'analyse du Tribunal cantonal, des tribunaux d'arrondissements et du Ministère public conclut que dans l'ensemble, le fonctionnement de la justice fribourgeoise est de qualité. Ce rapport relève toutefois également plusieurs pistes d'amélioration. Après analyse, certaines propositions seront adressées par le comité de pilotage – qui inclut tous les milieux intéressés – au Conseil d'Etat ainsi que, si nécessaire, au Grand Conseil. La société qui s'occupe de cette analyse vient également d'être mandatée pour le second volet qui a pour objet l'analyse notamment des justices de paix et du Tribunal pénal des mineurs.

Pour revenir au budget 2020 du Pouvoir judiciaire à proprement parler, et comme vous le savez, plusieurs rubriques dépendent du nombre et de la nature des affaires entrantes et peuvent ainsi fluctuer d'année en année, en fonction de la quantité et de la nature des affaires en cours. Ces rubriques font l'objet d'une réévaluation au milieu de chaque année. Sont notamment touchées par ce phénomène toutes les rubriques touchant par exemple l'assistance judiciaire ou les débours.

Sans passer en revue l'ensemble des centres de charges, je souhaite relever quelques centres de charges spécifiques :

Au Tribunal cantonal, à souligner la position 3130.049 – Travaux informatiques effectués par des tiers. Ceux-ci augmentent de 1 419 900 frs par rapport au budget 2019 et la position 3153.000 – Entretien du matériel informatique, qui augmente de 265 830 frs. Il s'agit bien d'augmentations liées au projet e-Justice pour l'ensemble du Pouvoir judiciaire.

Offices des poursuites: l'excédent de revenus de ce rare centre de charges positif se monte à 11,098 millions, soit +1,475 millions par rapport au budget 2019. Les charges cumulées de l'ensemble des offices diminuent de quelque 335 000 frs. Cette évolution à la baisse est notamment due à la position 3130.049 – Travaux informatiques effectués par des tiers, dont le budget passe de 700 000 frs en 2019 à 0 fr. au budget 2020. En effet, les travaux sur le programme informatique Themis sont terminés.

Quant aux revenus, ils augmentent d'environ 1,15 million grâce aux émoluments et aux débours récupérés. Cela signifie que l'on compte sur une légère augmentation du nombre de poursuites ou de leur importance en 2020. La dotation en personnel demeure stable dans les sept offices.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie M. le Rapporteur pour l'examen détaillé de ce budget 2020. Je n'ai en l'état pas de complément à apporter, je reste à disposition pour d'éventuelles questions.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127

Direction de sécurité et de la justice (2020)

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	08.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3105)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3175)
Remarque:	Le projet de budget fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Moussa Elias (PS/SP, FV). Par rapport au budget 2019, le compte de résultats de cette Direction enregistre une légère diminution de l'excédent de charges de 131 860 frs (- 0,43%) pour un total des charges de 231 millions en 2020. Et si les charges progressent de quelque 5 millions (+2,2 %), les revenus suivent la même évolution avec + 5,156 millions (+2,64 %) pour un total des revenus de 200 millions. Au compte des investissements, les dépenses diminuent de 1.9 million et passent de 6.5 millions à 4.6 millions.

L'effectif du personnel augmente de 5,7 EPT pour atteindre 986,79 EPT. Les bénéficiaires sont la Police et la Protection civile. L'effectif de l'Ecole de police devrait compter 25 aspirants (admissions en fonction des besoins) en 2020, alors que le cumul des départs à la retraite, les démissions et les départs naturels sont estimés à 19,75 EPT. S'y ajoute une diminution de taux d'activité de 1,05 EPT. En fin de compte, l'effectif de la Police devrait ainsi augmenter de 4,2 EPT.

La Protection civile bénéficie d'un transfert de 1 EPT provenant du Service de la protection de la population et des affaires militaires ainsi que de la création d'un nouveau poste de commandant de bataillon pour 1,5 EPT.

Quelques commentaires non-exhaustifs concernant certains centres de charges. Service de la justice: les charges augmentent de 746 000 frs. Cette hausse est principalement liée aux traitements du personnel auxiliaire (position 3010.240) nécessité par le projet e-Justice, traitements qui enregistrent une augmentation de 550 000 frs ; ainsi qu'à un montant de 141 000 frs couvrant les frais de formation (position 3090.000), y compris pour les magistrats, également en vue du déploiement de ce projet.

Service de la police du commerce: le compte de résultats boucle avec un excédent positif de 5,26 millions. Le Service compte sur une hausse de 50 000 frs du revenu de l'impôt sur le produit brut des jeux (position 4025.000). La hausse budgétée tient compte d'un produit brut des jeux en légère augmentation en 2018.

Service de la population et des migrants (SPOMI): l'augmentation des charges de 282 000 frs est notamment imputable à la position 3110.200 pour les achats de machines permettant la saisie des données biométriques et personnelles. A noter que le traitement des permis de séjour des ressortissants de l'Union européenne concerne environ 30 000 personnes, auxquelles sera délivré un permis de séjour électronique.

Circulation et navigation: les revenus totaux progressent de 1,4 million parallèlement à la progression comparable du revenu de l'impôt sur les véhicules à moteur. Vraisemblablement, le Conseil d'Etat présentera l'année prochaine au Grand Conseil un projet de loi qui va bouleverser la taxation des véhicules, projet qui découle de l'acceptation de la motion de nos collègues Collomb/Dafflon. Les critères de taxation vont certes changer, mais le montant engrangé par l'Etat au titre de l'impôt sur les véhicules à moteur restera comparable à aujourd'hui.

Police – Gendarmerie: les charges diminuent d'environ 2 millions. Deux positions concourent à cette évolution à la baisse : Premièrement, après une forte hausse en 2019 due à l'achat de radars semi-mobiles, le budget des achats de matériel et d'appareils de circulation (position 3111.305) retombe à 539 000 frs. Deuxièmement, les amortissements des immeubles (position 3300.001) passent de 2,5 millions à 500 000 frs. Les dépenses du compte des investissements s'élèvent à 770 000 frs. Ce montant sera affecté à l'agrandissement des centres d'intervention (CIG) Sud et Nord ainsi qu'à des travaux touchant divers postes de police. Les frais d'achat de véhicules passent de 900 000 frs à 0 fr.

Etablissement de détention fribourgeois (EDFR): au budget des investissements, on note une augmentation des dépenses de 450 000 frs sous la position Construction d'immeubles, dont le budget total s'élève à 3,65 millions. Faisant écho aux récents débats à ce sujet au sein de notre Parlement, celui-ci intègre un montant de 850 000 frs en faveur d'un crédit d'études pour le déménagement de la Prison centrale et un montant de 2 millions pour l'agrandissement de Bellechasse (extension du Pavillon, de la centrale d'accueil et de l'atelier sécurisé).

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie à nouveau le Rapporteur pour ses informations très précises. Deux compléments d'informations: s'agissant de Bellechasse, effectivement la volonté du Conseil d'Etat est de venir en début d'année prochaine avec les décrets relatifs à l'extension de Bellechasse, respectivement un crédit d'études pour le déménagement de la Prison centrale. Pour la Police cantonale, vous l'avez compris effectivement, il est prévu une Ecole d'aspirants de 25 élèves, avec une formation qui se déroulera maintenant sur deux ans, à partir de l'année 2020. Pour les 4 EPT supplémentaires pour la Police cantonale, c'est en fait la variation présumée des effectifs liés aux départs à la retraite en particulier. Pas d'autre information, je vous remercie pour le rapport.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127

Direction de l'économie et de l'emploi (2020)

Rapporteur-e:	Chassot Claude (<i>VCG/MLG, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Rapport/message:	08.10.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3105</i>)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3175</i>)
Remarque:	Le projet de budget fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Je ne sais pas si c'est très gratifiant de clore une partie de l'analyse du budget 2020 en fin de journée, mais je vais essayer de vous maintenir éveillés.

Le compte de résultats de la Direction de l'économie et de l'emploi nous présente un montant de charges arrêté à 387 millions, en augmentation de 31 millions par rapport au budget 2018, soit une augmentation de 8,7%. Les revenus quant à eux suivent le même mouvement et passent de 199 millions à 233 millions, en hausse de 33 millions, c'est-à-dire 16,7%. Au compte des investissements, les dépenses sont annoncées pour un montant de 37 millions, en augmentation de 12 millions, + 59,9% pour être précis. Les dépenses reculent de 567 000 frs et se montent à 3 305 000 frs. L'effectif total des EPT pour le budget de l'année prochaine s'arrête à 912,66 en augmentation de 8 par rapport au budget 2019.

En regard de l'ensemble des divers Pouvoirs et Directions de l'Etat de Fribourg, la Direction de l'économie et de l'emploi se place au 3^e rang, en terme d'employeur de la fonction publique, un peu plus de 10% des 8825,98 EPT annoncés. A noter également avec satisfaction la présence de 57 apprentis et de 11 stagiaires. Dans le cadre de l'examen de cette Direction, je vous fais grâce de la revue des 16 centres de charges. Je vais me centrer sur ceux qui présentent des variations conséquentes liées notamment à des situations spécifiques.

Je commencerai pas le Secrétariat général dont les charges augmentent de 6 842 000 frs, soit 10%. Les revenus progressent de 7, 8 millions, ce qui représente un écart conséquent de 137%. Une diminution de 196 000 frs des frais d'exploitation du Smart Leaving Lab est annoncée. Moins mineurs en revanche sont les amortissements des subventions d'investissements aux tiers, en lien avec les subventions du compte des investissements; et du côté des recettes, les prélèvements sur le fonds d'infrastructures de 11 millions. Ces opérations expliquent les écarts avec le budget 2019. L'ensemble de ces mouvements est lié pour sa grande part à la construction du Smart Leaving Building, pour celles et ceux à qui ça veut encore dire quelque chose, et pour un petit tiers au fonctionnement du Smart Leaving Lab. Au compte des investissements, on constate un nouveau report de près de 1 812 000 frs pour le renouvellement des remontées mécaniques qui concerne l'installation des Joux à Moléson.

Promotion économique: les charges et les revenus font un bond en avant avec une augmentation de 14 millions pour les premières, de 13,627 millions pour les seconds. L'explication principale se trouve dans l'entretien et l'aménagement des sites liés à la politique foncière active qui passent de 0 fr à 12 millions, essentiellement pour le site de St-Aubin. Les versements au fonds de la NPR progressent par ailleurs de plus de 12 millions. L'essentiel des revenus provient des prélèvements de 11 millions sur les fonds et les financements spéciaux et d'un prélèvement de 3,341 millions sur le fond NPR.

Service du logement: tous les indicateurs du budget sont en baisse, les charges régressent de 3,6 millions à 1,6 million, les revenus de 1,1 million à 420 000 frs. Cette évolution provient de la diminution drastique des subventions cantonales et communales pour l'aide à l'encouragement de construction de logements à caractère social. Pour rappel, les subventions fédérales du même type ont été supprimées en 1995 et l'aide cantonale et communale le sera dès 2021. Le Service, nous a-t-on dit, met dorénavant son énergie dans l'observatoire du logement qui vise à établir un panorama concret et précis du logement dans notre canton. Cet observatoire est une association car il bénéficie aussi d'un financement privé. Il est porteur d'un mandat. L'Etat a participé à sa mise en place de manière importante, puis apporte une aide annuelle, relativement modeste. C'était donc quelques informations données à ce sujet.

Service de la formation professionnelle: une augmentation des charges de 44%, à 20 millions, ainsi que des revenus de plus 65%, à 12 millions. Les positions 3510.007 et 4980.002 sont nouvelles. Elles découlent de l'entrée en vigueur du projet fiscal (réforme de l'imposition des entreprises) qui, au plan cantonal, prévoit des compensations parmi lesquelles la taxe sociale versée par les entreprises. La répartition de ce produit, rappelons-le, est assurée par le Service cantonale de contributions.

Je termine par le Service de l'énergie: revenus et charges progressent du même montant, si bien que l'excédent de charges est parfaitement stable. Les amortissements des subventions d'investissements aux personnes physiques pour l'énergie atteignent 15 millions contre 12,18 millions au budget 2019. Ils correspondent en tous points aux montants inscrits au compte des investissements au titre de subventions aux tiers pour des mesures énergétiques. Le renforcement de ce budget est lié à la nouvelle mesure mise en place dès 2020 pour le remplacement des chauffages électriques. Ces montants transitent par le fonds de l'énergie. Enfin, ce fameux fonds de l'énergie au 1^{er} janvier 2019 se montait à 34 745 000 frs.

Au final, je tiens à remercier Monsieur le Conseiller d'Etat Curty ainsi que Monsieur Aegerter, son secrétaire général, pour l'ensemble des informations qui nous ont été données, tant durant la visite que lors de la séance de la Commission des finances et de gestion.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je tiens à remercier évidemment le rapporteur, ou les rapporteurs plutôt, pour la pertinence et la qualité de leur intervention. Je n'ai rien à ajouter.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Je souhaiterais juste une brève explication sur le centre de charges de la Promotion économique, position 3144.005 - Entretien et aménagement des sites liés à la politique foncière active: dans quelle mesure est-ce que ce budget s'imbrique dans le budget de la nouvelle entité créée? Ou bien est-ce un budget indépendant du canton, qui va encore gérer provisoirement ces différents sites avant qu'ils soient transférés? Je vous remercie.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). J'interviens sur la question de la subvention pour le perfectionnement professionnel. Je m'inquiète et je suis inquiet au regard des chiffres. Je me demande s'il y a une vraie prise de conscience quant à la nécessité d'investir dans le perfectionnement professionnel et dans la formation continue. Au poste y afférent, le budget présente 240 000 frs. Les dépenses 2018 étaient de plus de 600 000 frs. En examinant les divers budgets, celui de 2019, si je ne me trompe pas, était à 340 000 frs et les dépenses 2017 étaient autour des 500 000 frs. Il y a toujours eu un décalage entre le budget et les dépenses effectives. Toutefois, la formation professionnelle et la formation continue en particulier sont capitales face aux mutations futures, face aux nouvelles technologies, face aux nouvelles structures professionnelles. Elles répondent aux besoins, aux besoins de l'économie, des entreprises qui le crient haut et fort, aussi aux besoins nécessaires de mutations dans le travail, notamment liées aux réformes induites par les mesures sur le climat. Ce sont des défis impératifs pour le futur. Pourquoi ne pas avoir un budget qui correspond à la réalité des choses dépensées, pourquoi ne pas avoir une réelle volonté d'investir dans la formation continue, ou avons-nous, ou le Conseil d'Etat en a-t-il vraiment la volonté? Pour moi, c'est un signal négatif qui est donné dans ce budget du perfectionnement professionnel et de la formation continue. Cette formation concerne les plus faibles, les investissements permettent d'améliorer chacun dans cette société, de donner des moyens pour faire face aux défis, et ça, ça concerne les plus faibles, la classe moyenne, peut-être pas ceux qui gagnent plus de 160 000 frs.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Je me permets d'intervenir comme directeur adjoint de l'Union patronale au sujet de la LEMT qu'on vient d'accepter tout dernièrement concernant le travail au noir. Lors de cette discussion, j'avais demandé qu'un coordinateur soit engagé ou qu'un poste de coordinateur soit mis en place au niveau du Service public de l'emploi pour assurer la coordination entre les différents services de l'économie, pour assurer cette collaboration, pour lutter efficacement contre le travail au noir. J'aimerais savoir si ce poste a bien été créé ou mis dans le budget 2020 parce qu'avec les postes accordés à chaque Direction, on ne voit pas où ils sont vraiment attribués. J'aimerais bien avoir la réponse de la part du conseiller.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). J'entends bien les remarques des députés Kubski, Jaquier et Bürdel. M. Kubski parle de la politique foncière active. A l'instar des autres, je laisserai répondre le commissaire du Gouvernement. M. Armand Jaquier pose un regard, je dirais pessimiste, quant au perfectionnement professionnel. Il parle de signal négatif. Je ne partage pas tout à fait sa vision des choses. Quant au député Bürdel qui nous parle du travail au noir et d'une création d'un poste, je n'ai pas, en l'occurrence, la réponse qui convient. Je laisserai le soin de répondre à Monsieur le Conseiller d'Etat.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Mesdames et Messieurs, merci beaucoup pour vos questions. Par rapport à la première question du député Kubski, lors du passage ici au Grand Conseil de la loi sur la politique foncière active, je vous ai dit qu'actuellement c'est le Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi qui gère les sites industriels; donc on le fait. On investit aussi de l'argent et on puise dans le fonds que vous avez créé à cet effet, donc les fameux 100 millions. Ceci étant dit, une fois la loi entrée en vigueur, on va mettre au concours le poste de directeur. Vous nous avez fixé un délai de deux ans pour transférer les terrains à l'Etablissement de politique foncière active et au moment du transfert des terrains évidemment, ce sera aussi à vous de décider le montant, c'est-à-dire le capital que vous transférerez aussi à cet Etablissement. Donc, d'ici là le Secrétariat général de la DEE va continuer à gérer et on va puiser encore une fois sur le fonds. Je ne sais pas si je vous ai répondu, je vous donne volontiers des précisions encore plus détaillées si vous le souhaitez.

Par rapport à l'intervention du député Jaquier, le perfectionnement professionnel, la formation continue est une priorité du Conseil d'Etat, on peut le dire. On investit aussi les montants nécessaires, notamment je vous renvoie à toutes les réflexions qu'on fait actuellement par rapport au Centre de perfectionnement interprofessionnel, il y a toute une étude qui est en cours. Le défi est reconnu, on y travaille vraiment beaucoup et je pense qu'on a déjà prouvé qu'avec des solutions innovantes, nos

gens sont tout à fait capables d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail. Je ne sais pas à quelle position vous vous référez concrètement, mais encore une fois c'est vraiment une priorité du Conseil d'Etat. Avec les sociétés, certes on discute souvent fiscalité, on discute toujours de la disponibilité des terrains, mais l'enjeu principal aujourd'hui c'est de trouver du personnel qualifié et pour ça, la formation continue est cruciale.

Par rapport à la question très précise du député Bürdel, je reviens sur ce que je vous ai déjà promis ici à la suite de l'adoption par le Grand Conseil de ces nouvelles dispositions qui visent à renforcer la lutte contre le travail au noir: nous sommes maintenant entrés dans une phase de mise en place, le règlement d'exécution est à bout touchant. Dans le cadre de la mise en place de toute cette stratégie-là, nous désignerons, comme le Conseil d'Etat s'y est engagé, une personne qui aura en particulier pour tâche évidemment de coordonner les forces de contrôle pour les opérations particulières, d'assurer évidemment aussi les contacts avec notamment le Ministère public, la Police cantonale et les tiers mandatés. Cela va intervenir d'ici peu j'espère. Il faut juste nous donner un peu de temps pour bien faire les choses.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Rapport d'activité 2019-GC-111

Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO) (2018)

Rapporteur-e: **Berset Solange** (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi**
Rapport/message: **20.06.2019** (BGC novembre 2019, p. 3198)

Discussion

Berset Solange (PS/SP, SC). Nous traitons le rapport annuel de la Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Il concerne l'année 2018 et nous arrivons bientôt au terme de l'année 2019. Ce rapport a été produit en juin, mis au programme de septembre, renvoyé car ce programme était trop chargé, visiblement oublié en octobre et il est traité ce jour. J'émet un souhait et demande que le prochain rapport 2019 ne soit pas mis en fin de journée du dernier jour d'une session, pour qu'on puisse le traiter. Je fais part des remarques de la Commission, Madame la Secrétaire générale, et je vous demande d'en tenir compte. Merci.

La Commission interparlementaire traite des budgets et des comptes. Le changement des règles de financement apporte des variations favorables, défavorables, pour certains cantons. Durant cette année 2018, la Commission a discuté sur le financement futur et les règles de répartition financière adéquates, aussi pour Fribourg, cela à la suite du financement par enveloppe qui a vu péjorer la participation de la HES-SO au canton de Fribourg.

Durant cette dernière année, un fonds de compensation a pu être créé et là nous étions très heureux, parce qu'il permettra de financer de nouvelles filières de formation. L'effectif des étudiants a progressé et c'est aujourd'hui presque 21 000 étudiants et étudiantes qui se forment à la HES-SO. Bien évidemment, le canton de Fribourg connaît aussi une évolution sensible.

Les cantons, il ne faut pas l'oublier, ont la possibilité de verser des montants spécifiques aux écoles sises sur leur territoire, en raison des conditions locales ou en raison de missions en lien avec la stratégie cantonale. Les montants que les cantons mettent pour leurs écoles ne figurent pas dans les comptes de la HES-SO. Je saisis cette occasion pour demander au commissaire du Gouvernement de défendre âprement ce sujet auprès du Conseil d'Etat, afin qu'une réponse favorable soit donnée au mandat qui a été déposé par les membres fribourgeois de la Commission interparlementaire. En fait, il s'agit de créer un fonds de recherche de 50 millions pour nos hautes écoles fribourgeoises. Ne l'oublions pas, c'est un vrai fleuron de notre canton. Nous avons accepté un délai complémentaire pour la réponse et nous attendons impatiemment cette dernière. Il est également nécessaire pour notre HES-SO Fribourg de répondre aux besoins en infrastructures. La délégation fribourgeoise à la Commission interparlementaire, qui est composée d'un député de chaque parti, a visité les hautes écoles fribourgeoises afin de connaître leurs besoins et leurs défis. Le point le plus souvent relevé est la nécessité de trouver des locaux pour absorber l'augmentation du nombre d'étudiants.

La délégation fribourgeoise s'est également penchée sur les relations entre les hautes écoles de Suisse occidentale, entre les hautes écoles fribourgeoises, ainsi que entre les hautes écoles fribourgeoises et l'Université. Nous avons reçu des informations et plusieurs travaux sont faits de manière conjointe.

Pour conclure, je remercie mes collègues de la Commission interparlementaire pour leur engagement très important, pour le suivi et le développement de nos hautes écoles fribourgeoises. J'adresse mes félicitations à M. le Commissaire, qui accède à la présidence du comité gouvernemental de la HES-SO. Merci de prendre acte de ce rapport.

Le Président. Madame la Députée, vous nous avez reproché d'inscrire ce rapport au dernier point de l'ordre du jour. Je vous réponds qu'il était prévu en point cinq dans la version initiale du programme, soit immédiatement après les assermentations, mais à la demande du Conseil d'Etat, par le biais de la chancelière lors de la séance du Bureau, il a été déplacé au dernier point. Le Bureau a accédé à cette demande.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Désolé, je suis partiellement responsable de ce report. J'avais suggéré que mes deux objets soient traités en même temps, le budget et le rapport. C'était une suggestion de ma part, mais je n'avais pas dit qu'il fallait le traiter tout à la fin.

Ich danke zuerst der interparlamentarischen Aufsichtskommission der HES-SO und auch der Vorsteherin der Freiburger Delegation, Frau Grossrätin Berset, für diesen Bericht. Als Präsident - es wurde gesagt - des Regierungsausschusses der Westschweizer Fachhochschulkonferenz möchte ich hervorheben, dass diese Kommission eine sehr wichtige, eine zentrale Rolle spielt, um eine gute Führung dieser Institution zu gewährleisten, die übrigens - ich darf das noch einmal sagen - die grösste Fachhochschule der Schweiz ist. Sie vereint nicht weniger als sieben Kantone, sechs Fachbereiche und über 21 000 Studierende in mehr als 25 Hochschulen.

M^{me} la Députée l'a dit, l'obtention de l'accréditation institutionnelle vient consacrer l'aboutissement d'une construction commune. Cette construction a nécessité certes beaucoup de compromis, il faut le dire, financiers notamment, mais elle offre aujourd'hui à nos hautes écoles fribourgeoises une excellente visibilité et aussi un moyen de valoriser leur expertise tout en leur permettant de conserver leur ancrage régional.

Je me réjouis tout particulièrement d'endosser cette présidence, alors que deux grands défis majeurs nous attendent, tout d'abord évidemment la ratification de la convention d'objectifs pour la prochaine période 2021-2024 et, surtout, l'adoption d'un modèle financier pour cette même période. Je ne cache pas que les enjeux financiers pour le canton sont très importants.

Das heutige Finanzierungsmodell mit Globalbeiträgen, Sie wissen das, bietet zwar eine bessere Planbarkeit und auch eine gewisse Stabilität der Kantonsbeiträge an die HES-SO. Wir dürfen aber nicht vergessen, dass der Kostenüberschuss der Freiburger Hochschulen, für den der Kanton weiterhin alleine aufkommen muss seit dem Systemwechsel, merklich angestiegen ist. Das ist teilweise auf die bedeutende Zunahme der Studierendenbestände an den Freiburger Hochschulen zurückzuführen, was an sich eigentlich sehr erfreulich ist. Deshalb muss dafür gesorgt werden, dass das nächste Finanzierungsmodell eine effiziente Verwaltung und auch eine gerechte Finanzierung der Aufträge der HES-SO ermöglicht.

Nous aurons également l'occasion d'aborder - c'est la bonne nouvelle du jour - la problématique particulière du financement de la R&D prochainement. Donc, si le Bureau du Grand Conseil le veut bien, ça sera pour la session de décembre. Le rapport a été adopté par le Conseil d'Etat après de longues discussions. Je suis très content moi aussi, dans le cadre évidemment du traitement du postulat Berset/Mesot. Nous avons lu dans le rapport le souhait de la Commission que le comité gouvernemental implique plus en amont le rectorat dans ses décisions qui relèvent de la gouvernance, de l'organisation ou du fonctionnement des écoles. Personnellement, je souhaite que le comité gouvernemental prenne le temps de la réflexion sur les moyens d'optimiser son fonctionnement, au moment où de grands chantiers nous attendent, afin qu'il puisse dégager suffisamment de temps pour discuter des grands objectifs stratégiques de l'institution. J'ai également souhaité que nous menions une discussion approfondie avec le rectorat sur nos attentes mutuelles. La première réunion que j'aurai le plaisir de présider aura lieu ce jeudi. Elle est très bien organisée et je me réjouis encore une fois.

Aussi, par rapport aux locaux, vous le savez déjà, le Conseil d'Etat a décidé de construire dans la Halle grise, donc cette fameuse halle d'embouteillage sur le site de BlueFactory, la filière architecture de la HEIA. Donc, dorénavant, on aura cette filière-là sur le site de BlueFactory, à proximité des gens de l'EPFL et de l'Université de Fribourg, qui s'occupent de la même problématique, raison pour laquelle ça fait sens de les loger sur le site de BlueFactory.

Je termine pour dire que je ne doute pas que notre collaboration continuera d'être excellente et que nous saurons promouvoir encore mieux l'identité plurielle de cette HES-SO, tout en renforçant la cohésion au sein du système.

- Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

> La séance est levée à 17 h 25.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétares:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*